

Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Besançon - Approbation après enquête publique

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Par délibération du 27 septembre 2001, le Conseil Municipal décidait d'engager une révision générale des secteurs du Plan d'Occupation des Sols du territoire bisontin et prescrivait l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire conformément aux nouvelles dispositions de la loi n°2000-1208 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain.

L'objectif de cette révision générale du document d'urbanisme était double. En premier lieu, il s'agissait de doter l'ensemble du territoire bisontin d'un document unique en fusionnant les quatre secteurs du POS, exception faite du Secteur Sauvegardé «Battant- Quai Vauban» qui dispose d'un Plan de Sauvegarde et de mise en valeur depuis le 31 janvier 1992.

Le second objectif était de traduire dans le document de planification que constitue le PLU, les orientations fondatrices du Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD), orientations intégrées au projet BESANÇON 2020 présenté très largement aux Bisontins.

Organisées autour des 3 dimensions du développement durable : attractivité, cohésion et préservation de l'environnement, cela articule les thématiques suivantes : organiser un développement urbain maîtrisé, promouvoir et organiser le renouvellement urbain des quartiers, encourager la diversité des fonctions urbaines, développer la mixité sociale ainsi que la mixité de l'habitat, préserver et valoriser le patrimoine naturel et architectural, accompagner l'évolution des transports urbains.

Ces premières orientations du PADD, définies dès 2001, ont guidé la réflexion sur les déclinaisons du projet urbain. Elles ont été affinées pour être soumises au débat du Conseil Municipal du 25 novembre 2004 puis confirmées et explicitées dans la délibération du 6 juillet 2006 arrêtant le projet de PLU dans les termes suivants :

- Besançon, capitale régionale au coeur d'un réseau national et international :

Le PLU s'inscrit dans une logique de valorisation du développement de l'axe TGV Rhin Rhône et affirme le rôle stratégique du pôle de la Gare Viotte. La poursuite de la politique de renforcement des équipements entend permettre à la Ville d'assurer son rôle dans le réseau métropolitain.

-Une ville dynamique pour un développement équilibré :

Le renforcement de la liaison entre la Boucle, Battant et le pôle de la gare Viotte ainsi que les mutations à engager dans le cadre de l'arc tertiaire donnent naissance à un véritable arc urbain élargissant le centre ville, coeur d'agglomération.

Les dispositions du PLU, par le zonage et le règlement notamment, permettent de renforcer les capacités d'accueil d'activités économiques de la ville par la poursuite du développement de TEMIS et du pôle santé, par la réorganisation des zones existantes (Tilleroyes, Trépillot, Lafayette, ...) et par la proposition d'une offre foncière de qualité (les Portes de Vesoul,....). Elles permettent, par ailleurs, d'affirmer l'équilibre commercial entre le centre ville, les sites périphériques et les commerces de proximité. Elles permettent également de préserver les différentes formes d'activité agricole.

- des logements pour tous :

Par l'application du PLU, la ville se dote de la capacité de produire une offre de logements suffisante pour répondre à une demande forte et diversifiée. Le règlement du PLU organise la production de logements dans le tissu ordinaire mais aussi la mobilisation des grands sites de renouvellement (Brulard, terrains militaires,...) et de développement urbain (Les Vaîtes,...). Une disposition volontariste affirme, en outre, la promotion du logement social.

- des quartiers où il fait bon vivre :

Le PLU intègre une gestion règlementaire plus conforme aux morphologies urbaines qui peut être résumée par quelques grands principes : permettre à la ville de se renouveler, prolonger la ville ancienne pour l'articuler avec la première couronne, considérer les éléments intéressants du patrimoine au delà du seul centre ancien, préserver certaines formes d'habitat et d'architecture significatives. Les règlements et les servitudes, palette d'outils du PLU, permettent de concourir à ces objectifs à travers les caractéristiques des différentes zones urbaines, l'usage de zones de bâti protégé, d'espaces verts protégés,...

Le recours aux plans de masse, aux périmètres en attente de projet d'aménagement permet de conforter les centralités de quartier (Saint-Claude, Saint-Ferjeux, Chaprais,...) ou d'organiser la reconquête urbaine de sites à enjeux (Prés de Vaux).

Les dispositions du PLU permettent en outre un traitement individualisé des entrées de ville.

- un environnement préservé et valorisé :

La prise en compte de l'environnement dans le PLU et sa déclinaison règlementaire poursuit plusieurs objectifs. Ainsi, le classement en zone naturelle et en zone agricole de vastes espaces, la préservation d'espaces boisés classés et l'intégration d'espaces verts protégés conjugués à des règles d'emprise limitée aspirent à la pérennisation d'une infrastructure verte de qualité et des continuités écologiques en ville. Des dispositions règlementaires particulières s'attachent à prémunir personnes et biens des risques d'inondation et géologiques, ainsi qu'à réduire la vulnérabilité de la ressource en eau. D'autres font la promotion de formes de construction plus écologiques et de l'efficacité énergétique (toitures végétalisées, implantation des constructions, énergie renouvelable,...).

- des déplacements facilités :

Le PLU prolonge les dispositions engagées par le PDU (Plan de Déplacements Urbains) pour limiter les impacts des déplacements sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique. Il intègre les dispositions règlementaires nécessaires à l'achèvement de la structuration du réseau viaire (emplacements réservés), au développement des transports en commun et de l'intermodalité (transports en commun en site propre, parc-relais,...), à la promotion des modes de déplacement doux (cheminements piétons, pistes cyclables,...) à la gestion du stationnement, notamment dans le secteur résidentiel.

Le dossier Plan Local d'Urbanisme soumis à l'approbation s'est donc constitué progressivement, au fil des étapes d'une procédure d'élaboration encadrée par le code de l'urbanisme et plus spécialement :

- des études nécessaires au diagnostic et préalables à la définition d'orientations règlementaires telles que celles relatives au recensement de la population, à l'urbanisme, au patrimoine, à la forme urbaine des premiers quartiers d'extension périphérique au centre ancien, à la requalification ou à l'environnement ;

- la concertation préalable, structurée en deux temps :

1. d'abord avec les Conseils de Quartiers pour débattre sur des thèmes généraux concernant l'ensemble du territoire communal et les enjeux de l'organisation du territoire, présenter les résultats d'études et la prise en compte de leur diverses contributions,

2. et ensuite plus largement avec la population au fur et à mesure de l'avancement du projet par la mise à disposition de registres en mairie, l'échange de courriers personnalisés ou rencontres avec les personnes intéressées, la diffusion dans tous les foyers du PADD et d'une plaquette présentant les éléments majeurs du projet et de deux expositions successives sur les orientations du PADD et du projet de PLU.

Le bilan présenté au Conseil Municipal du 6 juillet 2006 a permis d'enrichir et d'ajuster le document au regard des contributions et observations formulées par les différents acteurs.

- l'association des personnes publiques a permis l'organisation d'échanges réguliers sur l'ensemble des problématiques. Ces personnes publiques ont été réunies tout au long des étapes de l'élaboration : sur les éléments du diagnostic, du Porté à Connaissance des services de l'État et du rendu des études et orientations. Elles ont émis un avis sur le projet préalablement à l'enquête ;

- l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 novembre au 23 décembre 2006 sous la responsabilité d'une commission d'enquête désignée par décision du Tribunal administratif en date du 28 septembre 2006.

A - Phase de l'enquête publique : déroulement et conclusions

La commission d'enquête présidée par M. LAITHIER a rendu son rapport et ses conclusions le 26 mars 2007.

Le rapport mentionne que l'enquête publique s'est déroulée conformément aux dispositions de l'arrêté d'enquête avec la mise à disposition d'un dossier réglementaire et complet, dans un climat serein et d'une indéniable liberté d'information et d'expression. Il indique que le public amplement informé a incontestablement bénéficié de facilités pour se renseigner et s'exprimer.

Le rapport souligne que les mesures de publicité ont été importantes aussi bien en direction de la population bisontine, des associations et conseils de quartier que des particuliers directement concernés. 544 courriers personnels ont été ainsi envoyés.

Le rapport note ainsi que la concertation préalable suffisante ne justifiait pas l'organisation d'une réunion publique dans la phase de l'enquête publique étant entendu que plusieurs Comités de quartier ont été reçus par la commission d'enquête.

Le bilan s'établit à 472 observations. La commission d'enquête considère que les habitants «*se sont exprimés massivement pour communiquer leur jugement sur un projet qui définit la physionomie de la ville de demain ou pour présenter des requêtes personnelles. Les intervenants dans leur immense majorité traduisent avant tout des préoccupations ou des prétentions personnelles. Le souci de l'intérêt général se manifeste plus rarement*».

Mention est également faite de «*la participation active et constructive des Conseils de quartier et associations locales qui généralement ont élevé le débat et jugé des orientations prises*». Le rapport souligne ainsi la qualité de plusieurs contributions de conseils de quartiers ou d'associations et invite la Municipalité à prendre appui sur elles.

Les observations portées au registre ont trait pour 180 d'entre elles à une demande d'évolution de zonage, 73 requêtes concernent les chemins piétons, 27 intéressent un espace vert protégé ou une servitude d'espace boisé classé.

Les plus importantes en nombre portent sur les emplacements réservés pour voirie : 22 pour le boulevard Blum, 25 pour Vregille, 17 pour la rue Bertrand ou encore 11 pour le boulevard Diderot. Une dizaine d'observations porte sur les thématiques de hauteur et de densification.

Le rapport de la commission d'enquête comporte un examen chronologique des observations puis thématiques des sujets suivants : déroulement de la consultation, règlement, demandes de changement de zonages, voirie, emplacements réservés, espaces boisés classés et espaces verts protégés, chemins piétonniers, requêtes individuelles, requête étrangère au PLU. Le rapport analyse enfin les contributions des conseils de quartier.

Au vu de ces analyses, la commission aboutit à des conclusions motivées qui portent sur :

- la régularité de la procédure : *«la consultation d'élaboration du PLU ne légitime aucune contestation pour des motifs de forme»*,

- la conquête des objectifs de la loi : sur ce point la commission considère *«que le projet cherche et parvient à répondre aux objectifs généraux de la loi»* en cherchant à respecter les principes d'équilibre, de diversité des fonctions et de mixité sociale, de respect de l'environnement. La commission suggère cependant d'opérer quelques retouches exprimées in fine à travers les réserves et recommandations,

- les requêtes individuelles : la commission ne voit pas dans le nombre important d'observations la marque de graves lacunes.

Au vu de ces considérations, la commission d'enquête a formulé un avis favorable assorti de trois réserves expresses relatives à :

* la suppression de la servitude n° 8 pour espace vert public imposée sur la parcelle BK n° 141,

* la suppression de l'emplacement réservé n° 116 sur la parcelle NZ n° 125 pour création d'une aire de stationnement au Lycée professionnel PARIS et la recherche d'une solution alternative sur l'emprise des anciennes cités de l'escale,

* la suppression des chemins piétons traversant les propriétés bâties sauf convention avec les propriétaires,

et de huit recommandations relatives à :

* la conversion d'espaces boisés classés en espaces verts protégés ;

* au besoin d'une étude des chemins piétonniers et servitudes de liaison piétonnes en tenant compte notamment de l'existant et des besoins réels ;

* l'annulation des emplacements réservés pour élargissement de voirie tels que ceux des rues Bertrand, Curasson, des Artisans, Laslandes, des chemins de Chevanney, des Ragots ou du boulevard Blum ;

* de la réduction de l'emplacement réservé au bénéfice de la Ville de Besançon - n° 114 - pour jardins familiaux ;

* aux modifications du zonage de la zone des Vaïtes de 1AUB en 1AU ou 1 A H (comme habitat) ;

- * la clarification de certains points du règlement afin d'interdire toute interprétation ;
- * l'augmentation de la SHON en zone UG pour les établissements scolaires et universitaires ;
- * l'ajustement du règlement relatif aux bandes de constructibilité rouge ou jaune ;

B - Modifications apportées après l'enquête publique :

Conformément à l'article L123-10 du code de l'urbanisme qui précise que le PLU peut être modifié après la phase d'enquête publique et préalablement à son approbation, le dossier PLU présenté en séance correspond au dossier arrêté lors de la séance du 6 juillet 2006 et amendé pour tenir compte :

- des observations formulées lors de l'enquête ainsi que des réserves expresses et recommandations de la commission d'enquête,
- des avis des Personnes Publiques Associées sur le projet de PLU arrêté,
- des ajustements souhaités par la Ville de Besançon de sa propre initiative pour expliciter certaines dispositions et corriger un certain nombre d'erreurs matérielles écrites ou graphiques.

Chacun des changements a été effectué dans le souci de préserver l'intérêt général et de ne pas porter atteinte à l'économie générale.

1. Modifications issues de l'enquête publique

1.1 La levée des réserves expresses

Le dossier PLU a été modifié pour lever les réserves expresses formulées par la commission d'enquête publique à savoir :

- la suppression de la servitude n° 8 imposée sur la parcelle BK n° 141 pour espace vert public,
- la suppression de l'emplacement réservé n° 116, au bénéfice du Conseil Régional, sur la parcelle NZ n° 125 pour création d'une aire de stationnement au profit du Lycée professionnel PARIS. Une solution alternative est actuellement recherchée en relation avec les chefs d'établissement et le Conseil Régional,
- s'agissant des chemins piétons, un réexamen complet du projet de PLU a été effectué dans le but de «toiletter» le réseau de cheminements au regard de leur utilité et de la faisabilité technique. Un certain nombre d'entre eux ont été supprimés, d'autres ont fait l'objet d'adaptation. L'avis de la commission a été interprété de façon à permettre la politique de maillage de l'espace initialement souhaitée tout en limitant le niveau de contraintes imposées aux propriétaires ou riverains.

Deux types de chemins piétons figurent encore aux documents graphiques : les sentiers pédestres qui permettent l'accès aux zones de nature depuis la ville et les chemins piétons urbains qui assurent des liaisons sécurisées dans les quartiers ou inter-quartiers.

1.2. La prise en compte de certaines recommandations

Un certain nombre de recommandations formulées par la commission d'enquête ont été actées et intégrées au dossier soumis à l'approbation. Il s'agit :

- * la conversion, l'ajustement ou la suppression de certains espaces boisés classés ou espaces verts protégés au regard notamment des observations formulées au registre d'enquête,
- * du réexamen des emplacements réservés pour élargissement de voirie cités notamment ceux mentionnés dans les registres d'enquête.

Les ajustements ou suppression d'emplacements réservés ont été effectués de manière à prendre en compte les contraintes de sécurité et de fonctionnement des services publics. L'objectif général est de préserver, pour un long terme, des possibilités de conforter le domaine public afin de l'adapter aux différents usages et notamment à ceux qui se présentent comme une alternative à l'automobile,

* une nouvelle dénomination du zonage AU, dite zone à urbaniser.

En premier lieu, il y a inversion des zones 1AU et 2AU. Le POS de la Ville de Besançon restait le seul du département à dénommer ses zones «strictes» 1NA et ses zones «alternatives» 2NA. Les zones 1AU sont désormais urbanisables à court terme dans le respect du règlement et des orientations d'aménagement et les zones 2 AU sont urbanisables à long terme par le biais d'une procédure de modification du PLU.

Par ailleurs, l'indice prend une nouvelle dénomination pour les zones 2AU (long terme) correspondant à une destination générique «H» lorsque la dominante est la destination habitation et «Y» lorsque la dominante est la destination activités économiques.

* la clarification de certains points du règlement afin de limiter les difficultés d'interprétation notamment en zone «N» et de clarifier les modalités de réglementation de la SHON en zone UG (pour les logements de fonction),

* l'ajustement du règlement relatif aux bandes de constructibilité rouge ou jaune par le report graphique des sous secteurs de la zone UB. La portée réglementaire des dispositions de la zone UB demeure inchangée.

2. Les modifications issues de l'avis des Personnes Publiques Associées

Le projet de PLU arrêté le 6 juillet 2006 a été transmis à chacune des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU pour avis.

Sur les 9 avis sollicités, 8 ont été rendus et annexés au dossier d'enquête publique.

Certaines des remarques ou observations produites ont été prises en compte :

2.1. S'agissant des observations des services de l'État :

L'avis rédigé par l'Etat était particulièrement détaillé, les observations portent sur la forme et sur le fond du document.

D'une façon générale un ensemble de retouches ont permis de prendre en compte les remarques visant à améliorer la lisibilité ou la compréhension du document.

D'autres portent plus particulièrement sur :

* des compléments apportés dans le but d'améliorer la prise en compte et l'information relative aux risques «mouvements de terrains», zones «g1» et «g2», dans les documents graphiques et le règlement. Ils visent essentiellement à une information plus complète et directe du public. Ces ajouts ne génèrent pas de nouvelles dispositions réglementaires,

* les observations formulées à propos de la prise en compte du risque inondation, et parallèlement à la démarche d'élaboration du PPRi, ont conduit à quelques adaptations réglementaires :

Dans les zones peu ou pas urbanisées, elles visent notamment à limiter strictement les possibilités de construire dans les zones inondables, quelle que soit la zone d'aléa, et à respecter de façon systématique la cote de la crue de référence pour les extensions autorisées des constructions existantes.

Au centre-ville ou dans les quartiers denses, elles concourent également à la réduction de la vulnérabilité des personnes en encadrant strictement les possibilités de construction ou de changement de destination vers le logement ou l'hébergement sous toutes ses formes, dans le respect de la cote de la crue de référence pour toutes les surfaces de plancher affectés à cet usage, voire en les interdisant dans la zone d'aléa la plus forte.

En revanche, les positions exprimées par la Ville dans le cadre de l'élaboration du PPRi sont maintenues au centre ville lorsqu'elles ont pour but de rendre possible la valorisation patrimoniale et la redynamisation économique du centre ancien. Il en est de même des mesures visant la requalification urbaine des Prés de Vaux.

Le PLU s'inscrit ainsi dans une logique de respect des principes qui sous-tendent le PPRi tout en ne conduisant pas à un arrêt de la rénovation urbaine et du développement urbain.

Le PPRi sur ces points de divergence produira ses effets, s'ils sont définitivement différents, lorsqu'il sera approuvé et qu'il s'imposera au PLU en tant que servitude d'utilité publique. Ce schéma est d'ailleurs clairement admis dans ses conclusions par la commission d'enquête du PLU.

* des améliorations de rédaction dans les choix et justifications de la prise en compte de l'environnement et notamment dans «l'état initial de l'environnement» et «l'évaluation environnementale». Certains ajouts visent notamment à éclairer la connaissance acquise de l'état de l'environnement dans les zones à urbaniser,

* une nouvelle présentation de la zone UB et de ses secteurs de constructibilité était également sollicitée par les services de l'État. Il a été mentionné précédemment la présentation en quatre sous-secteurs.

2.2 S'agissant des autres personnes publiques associées.

Il a été fait droit à la demande de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon relative à l'instauration d'un emplacement réservé pour la réalisation d'une passerelle à la Malate.

Les demandes du Conseil Général faites dans le cadre de l'association ont été satisfaites, les demandes formulées postérieurement à l'arrêt n'ont pas eu de suite dans la mesure où elles remettaient en cause le parti pris des continuités écologiques et paysagères.

Les observations des autres personnes publiques associées (SMScot, Conseil Régional, Chambre d'Agriculture, Chambre de commerce et d'industrie) relevaient de considérations d'ordre général et exprimaient globalement une approche favorable au projet.

3. Les modifications apportées à l'initiative de la Ville de Besançon

Ces modifications prennent appui pour nombre d'entre elles de l'examen des observations relevées dans l'enquête publique et sur l'avis de la commission, particulièrement dans la partie chronologique ou d'observations des personnes publiques associées. D'autres sont au contraire de la seule initiative de la Ville.

Le PADD a été précisé notamment sur le thème de la prise en compte de l'environnement et de la production d'une part de logements sociaux dans les opérations d'aménagement.

Le rapport de présentation, outre les demandes rectificatives des personnes publiques associées et de la commission d'enquête, a fait l'objet de compléments pour préciser les modalités d'application du règlement ou préciser des choix.

Quelques ajustements de zonages ont été effectués sur la base des observations formulées lors de l'enquête. 36 des 120 demandes de modifications de zonage ayant reçu l'avis favorable de la commission d'enquête et ne remettant pas en cause le parti d'aménagement initial ont conduit à des rectifications marginales. Les autres n'ont pas été suivies d'effet.

Le plan masse PM2 «zone de reconversion du site de Chaillot» a fait l'objet d'amendements pour prendre en compte des propositions de l'aménageur formulées au cours de l'enquête publique pour améliorer la qualité urbaine du projet.

Le plan masse PM4 «îlot des Chaprais» est supprimé. Le cheminement piéton reliant la rue de Belfort à la rue de la Rotonde qui figurait dans sa composition est en revanche maintenu.

Les dispositions du règlement sont parfois précisées pour éviter une interprétation erronée. C'est le cas par exemple :

- de la clarification du règlement de la zone «N», souhaitée par la commission d'enquête, qui permettra notamment la requalification des forts,
- de l'assouplissement des conditions de changement de destination des constructions existantes en zone «A» limité à la création de deux logements sans limitation de SHON et dans le volume existant,
- des nouvelles possibilités d'implantation particulière des constructions en zone 1 AU dans le cadre du plan de composition urbaine,
- de la réintroduction d'un recul des constructions par rapport aux espaces boisés classés et espaces verts protégés,
- des adaptations graphiques du cahier des ZAC pour tenir compte des travaux réalisés dans la phase opérationnelle,
- des variations règlementaires ponctuelles des zones UZ sollicitées par les aménageurs ou personnes responsables de la ZAC, ou permettant une meilleure compréhension de la règle,
- du report dans les planches des dispositions particulières du zonage d'assainissement collectif et non collectif sur lequel s'appuient les dispositions règlementaires «z», qui précisent les modalités de réalisation des dispositifs d'assainissement à mettre en œuvre.

Enfin, la délibération d'arrêt du projet de PLU du 6 juillet 2006 mentionnait un certain nombre d'erreurs écrites ou graphiques repérées dans le document finalisé.

L'ensemble de ces modifications a été intégré au dossier. D'autres erreurs matérielles écrites ou graphiques ont également été corrigées.

La présentation en séance du dossier PLU ne reprend pas l'exposé des options et orientations présentées lors de la séance consacrée à l'arrêt du projet du 6 juillet 2006, mais se consacre à l'exposé de l'aboutissement de la procédure d'élaboration du PLU.

L'ensemble des modifications apportées sur la forme comme sur le fond montre l'importance de la phase d'enquête publique qui a notamment conduit à un réexamen approfondi des servitudes de liaisons piétonnières et a procuré un éclairage supplémentaire pour des ajustements de zonage et de règlement.

L'enquête publique a également conduit à mieux expliciter certaines présentations. Ces modifications confirment en revanche les options du PLU telles que présentées pour l'arrêt du projet le 6 juillet 2006.

L'ensemble des dispositions du PLU sont contenues dans les documents transmis à chaque Conseiller (PADD, orientations d'aménagement, règlements, plan de zonage, un Cdrom contenant l'intégralité du dossier PLU, le rapport d'enquête publique). A noter qu'un dossier complet est à disposition des élus durant cette séance et a été remis à disposition dès le 25 juin de l'ensemble des élus pour consultation et demandes d'explications.

C - Périmètres modifiés des Monuments Historiques

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme, la Ville de Besançon et l'Architecte des Bâtiments de France ont procédé à l'élaboration de périmètres de protection modifiés. Ces derniers ont vocation à remplacer les périmètres de protection des monuments historiques, d'un rayon de 500 mètres dans les quartiers non couverts par les secteurs sauvegardés afin de permettre de concentrer l'action de l'Architecte des Bâtiments de France aux zones les plus intéressantes autour des monuments historiques.

Après avoir été soumis à l'accord du Conseil Municipal, le 6 juillet 2006, le document présentant le nouveau tracé du périmètre a été soumis à enquête publique conjointement avec le Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête publique réalisée du 13 novembre au 23 décembre 2006 s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes, seules deux observations ont été formulées. La commission d'enquête donne un avis favorable non assorti de réserve ou recommandation concernant l'ajustement des périmètres de protection des monuments historiques.

Conformément à l'article L 621- 30-1, l'approbation du PLU emporte la modification des périmètres des Monuments Historiques.

Ces périmètres de protection seront annexés au Plan Local d'Urbanisme dans les conditions prévues à l'article L126-1 du code de l'urbanisme.

En outre, M. le Maire a proposé en séance les quatre amendements suivants au vote de l'Assemblée Communale :

Premier amendement : Afin d'apporter des précisions nécessaires à une bonne lecture du règlement du PLU, le lexique du titre I du règlement est complété comme suit :

4.1.1- Titre I Dispositions générales

Article 8 : Lexique

Planchers utilisables

La notion de planchers utilisables renvoie aux destinations des constructions mentionnées à l'article 7, ne sont pas concernés les niveaux utilisés pour l'accès ou pour le fonctionnement des constructions.

Zones de Bâti Protégés et Eléments Bâti Protégés

En application de l'article L 123-1.7° du Code de l'urbanisme, les Zones de Bâti Protégés (ZBP) recouvrent les ensembles construits qui constituent des repères historiques ou architecturaux dans la ville ; les Eléments Bâti Protégés (EBP) peuvent protéger des constructions isolées pour leur témoignage architectural ou historique.

Deuxième amendement : Les dispositions du règlement sont modifiées pour intégrer la faculté de remise en état des installations soumises à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement en zone N :

4.1.2 - Titre II Dispositions particulières aux zones N, A, AU et U

Article N 1 : Occupations et utilisations du sol interdites

Sont interdites les occupations et utilisations du sol suivantes :

- [...] ;

- Les remblaiements et comblement des dolines ou de combes, à l'exception de ceux rendus nécessaires au titre de la législation sur les installations classées (remise en état de carrière, ...) ;

- [...] ;

Troisième amendement : les dispositions du règlement sont modifiées pour supprimer une erreur matérielle en zone UD et UP :

Articles UD 1 et UP1 : Occupations et utilisations du sol interdites

Sont interdites les occupations et utilisations du sol suivantes :

- [...] ;

Dans les zones indicées «i1» à «i4» ~~«i2», «i3» et «i4»~~ au document graphique, soumises aux prescriptions des zones inondables, le changement de destination pour la destination logement ou qui augmente la vulnérabilité ; les nouvelles constructions quelle que soit leur destination, à l'exception des équipements publics, conçus pour être compatibles avec la crue et accompagnés, le cas échéant, d'aménagements réduisant la vulnérabilité, lorsque leur existence est liée à la présence de la rivière ou à sa mise en valeur.

Quatrième amendement : l'annexe du PLU qui reportait le fuseau d'études de la liaison Nord est supprimée :

- du fait de l'absence d'une maîtrise d'ouvrage désignée,
- du fait de la caducité du fuseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (le groupe UMP ne prenant pas part au vote), a décidé d'approuver les quatre amendements proposés.

En conséquence, vu le rapport et le dossier PLU, et conformément au code de l'urbanisme et notamment l'article L 123.10, le Conseil Municipal est invité à approuver le dossier de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

«**M. LE MAIRE** : Juste quelques mots pour rappeler le contexte, que vous connaissez j'imagine. D'abord le PLU est obligatoire et nécessite un travail de très longue haleine et beaucoup d'études préparatoires, des diagnostics entre autres, un long travail de définition des orientations puis de leurs traductions graphiques. Il y a eu de très très nombreuses réunions de travail technique, du groupe de pilotage politique auxquelles j'ai souvent participé. Il y a eu une concertation exemplaire, Michel LOYAT pourra vous en donner le détail si vous lui posez des questions. On doit donc valider aujourd'hui ce PLU et je tiens tout d'abord à rendre hommage, bien sûr à l'Adjoint, mais aussi aux services qui ont fait un grand travail. Je le disais l'autre jour à la conférence de presse, je n'imaginai pas moi-même lorsque nous avons lancé le PLU que c'était une telle charge de travail, parce qu'un PLU ce n'est pas un Plan d'Occupation des Sols, c'est beaucoup plus détaillé, c'est quasiment une analyse, je ne veux pas dire parcelle par parcelle, ce serait faux mais on n'en est quand même pas très loin, c'est côté de rue par côté de rue, groupe d'immeubles par groupe d'immeubles... Le PLU est un travail très très lourd, très très long. Je remercie les services, je ne vais pas les citer car je vais en oublier, autour de la Directrice, Catherine HATON-PEREZ, Pascal MILLARD, Jean-Michel LARTAUD et puis tous les autres qui ont travaillé là-dessus, j'en oublie sans doute, ceux que je n'ai pas cités ne m'en voudront pas.

On a démarré le 27 septembre 2001, nous sommes en 2007, soit presque 6 ans de travail. Il y a déjà eu un débat au Conseil Municipal le 25 novembre 2004 concernant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), ensuite une information et de la concertation surtout de mai à juin 2005. Le Conseil Municipal de juillet 2006 : bilan de la concertation et arrêt du projet, novembre et décembre 2006 : enquête publique et donc un certain nombre de remarques dont la plupart ont été prises en compte, fin mars : dépôt du rapport de la commission d'enquête, et puis approbation, je l'espère, ce soir. Je dois aussi rappeler que ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable est un engagement politique très très fort. Il y a des documents réglementaires et des documents graphiques pour concrétiser la volonté de la Ville. Vous le disiez tout de suite, et nous sommes d'accord là-dessus, pour l'inscription de la capitale régionale, Besançon dans les réseaux, dans l'Europe des métropoles, dans le réseau métropolitain Rhin-Rhône, dans notre liaison avec la Suisse. Un des objectifs aussi est d'assurer le développement équilibré de Besançon, l'accès de tous au logement, et Dieu sait si c'est un sujet d'actualité, la qualité de vie dans les quartiers, la préservation, la valorisation de l'environnement, la facilitation des déplacements, bref tout cela sont des axes qui se dégagent de notre politique municipale. C'était le PADD qui était un projet, un engagement politique.

Maintenant c'est le PLU, qui est un engagement juridique puisqu'il va s'imposer à tous les Bisontins, à tous, et même aussi d'une façon exemplaire bien sûr à la Municipalité, à la Mairie et à nos services. Il est donc la représentation et la traduction de ce projet au service de l'intérêt général, je répète, au service de l'intérêt général qui n'est pas toujours compatible avec l'intérêt particulier. Nous avons fait en sorte de prendre beaucoup en compte les intérêts particuliers quand ils ne gênaient pas l'intérêt général, mais j'ai vu, entre autres, diffusés ou distribués un certain nombre de documents dénonçant le non-respect d'un intérêt particulier. Pour moi, ce qui compte, c'est que la ville continue à se développer, qu'on respecte l'intérêt des particuliers mais malheureusement quelquefois ce n'est pas possible, ce sur quoi nous demandons à être jugés, c'est sur notre respect de l'intérêt général.

J'ai suivi tout cela d'assez près, Michel LOYAT lui, a piloté l'opération d'encore plus près ; il y a eu des apports du PLU par rapport au POS, des modifications, des confirmations... Parmi les confirmations, Besançon reste une ville verte puisque les espaces protégés, boisés restent aussi importants, approximativement aussi importants qu'auparavant malgré quelques ajustements, mais globalement c'est équilibré. Il y a eu des évolutions certaines par contre concernant les capacités d'accueil des activités, c'est important, les cheminements piétons, les modes doux, les pistes cyclables. Sur l'habitat aussi, on a voulu un habitat plus humain en réduisant par exemple la hauteur des immeubles qui était auparavant de 22 mètres partout ; désormais la règle dans les cœurs d'îlots c'est au maximum 13 mètres, ce qui évitera de refaire ce qu'on a pu réaliser dans un certain nombre de quartiers de Besançon. C'est un engagement que j'avais pris et que je respecte. Par ailleurs il y a une règle de 19 mètres pour un certain

nombre de zones, c'est le long de voiries urbaines ; l'exemple que je donne souvent c'est dans la rue de Belfort où les maisons, les immeubles ont cette hauteur-là, c'est donc pour garder une certaine unité, une cohérence urbaine. C'est quelque chose d'important.

Puis nous allons réaliser aussi des logements publics plus nombreux dans les quartiers puisque vous savez que lorsqu'un programme a plus de 10 logements, il y a nécessité de faire en sorte qu'il y ait 20 % de logements publics. Vous savez que nous avons quasiment une obsession, c'est de permettre à toutes celles et à tous ceux qui veulent se loger à Besançon de le faire, particulièrement aux plus jeunes, aux jeunes familles qui ont des difficultés, qui sont obligés d'aller habiter, je ne veux pas dire s'exiler le mot serait trop fort, mais d'aller habiter beaucoup trop loin de Besançon parce qu'il n'y a pas de logements accessibles, de permettre aussi aux personnes âgées de trouver désormais des appartements qui soient adaptés dans les villes avec des loyers acceptables pour elles.

Concernant la concertation, le PLU est un document bien sûr que tous les citoyens devraient connaître, s'approprier puisque nous avons mis en place une concertation qui a d'ailleurs été reconnue comme exemplaire et nous sommes allés bien au-delà des obligations légales, comme nous l'ont dit un certain nombre de commissaires. Il y a eu des concertations avec les conseils de quartiers et dernièrement le PLU y a encore été présenté. Certains conseils de quartiers -je ne les citerai pas- ont très très bien joué le jeu et ont été des forces de propositions importantes et intéressantes et certaines de leurs remarques ont été prises en compte. Et puis aussi des temps forts dans la concertation puisqu'il y a eu une exposition du projet de PLU en juin et juillet 2005 Place Pasteur, une exposition itinérante dans la ville, je ne suis pas sûr qu'on l'ait déjà fait auparavant, pour aller au-devant des habitants dans les quartiers et avec des associations qui se sont manifestées et qui, tout au long de la procédure nous ont fait un certain nombre de remarques, ont déposé des documents lors de l'enquête publique, ainsi que des Bisontins qui ont fait des propositions. Je ne vais pas citer toutes les associations qui sont intervenues, mais il y a eu par exemple l'Association des Vaîtes, Chaprais-Rotonde, l'association de quartier des Montboucons dont les observations ont été étudiées. Elles ont été reçues par les élus, les services, j'en ai moi-même reçu quelques-unes et encore une la semaine dernière. Leurs observations ont été intégrées dans les documents quand elles n'étaient pas contraires à l'économie globale de notre PLU. Des exemples je pourrais vous en donner plusieurs ; pour les Vaîtes par exemple dont on a beaucoup parlé, le périmètre est passé de 42 hectares à 37 hectares. Pour Chaprais-Rotonde par exemple, les habitants, l'Association voulaient qu'on retire le plan de masse, on a beaucoup hésité mais dans un souci de bonne volonté, nous l'avons retiré, ce qui a eu pour conséquence juridique une réduction de la hauteur maximum d'un étage. Je ne suis pas sûr qu'ils soient totalement satisfaits mais quand il y a une discussion, une négociation, je crois qu'il faut que chacun écoute l'autre, cela ne peut pas être de façon unilatérale.

Lors de l'enquête publique, il y a eu des remarques mais quand même pas énormément. Il y a surtout eu une conclusion favorable du commissaire enquêteur, cela montre que la concertation a été bien faite. Alors je le répète, il est clair que dans un PLU on ne peut pas satisfaire tout le monde. J'ai expliqué à toutes les personnes que j'ai rencontrées que la Municipalité n'était pas là pour jouer les empêcheurs de tourner en rond, pour «ennuyer» en quelque sorte les particuliers. Nous sommes là pour écouter, pour prendre en compte les demandes quand cela est possible sans nuire à l'intérêt général, c'est-à-dire sans nuire au développement de la ville dans les années futures. Nous l'avons toujours fait et je crois que globalement beaucoup de remarques ont été prises en compte, pas toutes bien sûr. Comme toujours certaines personnes s'estimeront légitimement non satisfaites mais quand on est aux commandes il faut aussi quelquefois décider et le rôle du Maire et de l'équipe municipale c'est de décider, mais je déciderai sereinement parce que je pense que tout ce qui a été réalisé ne l'a pas été d'une façon arbitraire, d'une façon dogmatique, mais en conciliant au maximum l'intérêt général et l'intérêt particulier. Voilà tout ce que je voulais vous dire par rapport à cela. Je passe la parole à Michel LOYAT pour un exposé important parce que le PLU c'est un acte important mais je lui demande de ne pas être trop trop long quand même afin qu'il puisse y avoir un débat parce que le PLU est, vous savez, un document volumineux, on ne va pas aller dans le détail de chaque parcelle, cela ne serait pas possible.

M. Michel LOYAT : Merci Monsieur le Maire. Il y a effectivement je crois à peu près 25 000 parcelles donc si on détaillait... Par ailleurs, le PLU a déjà été présenté l'an dernier pour l'arrêt. Cela dit il faut revenir sur des points importants puisqu'aujourd'hui il est enfin proposé à l'approbation et donc une fois approuvé il deviendra le document d'urbanisme remplaçant le POS, c'est une étape naturellement très importante. Cela a été un très long chantier et le Maire a rappelé tout à l'heure les principales étapes qui l'ont marqué, l'aboutissement d'un long travail d'études, de mise en cohérence entre différentes logiques, de concertation et de maturation car c'est bien un projet qui a fait l'objet d'une maturation. Malgré sa complexité technique qui tient à la nature même du document, c'est un document politique parce qu'il participe directement et de manière importante à l'organisation de la ville, à l'organisation de son développement, qu'il s'agisse des grands enjeux urbains mais aussi d'enjeux urbains plus modestes et le Maire a rappelé il y a un instant plusieurs de ces enjeux.

Le PLU est aussi fondamentalement un document politique parce qu'il définit des règles, des droits encadrant l'action de chacun et permettant à la Ville d'évoluer selon des orientations débattues et faisant l'objet d'une approbation en Conseil Municipal. Je ne détaillerai pas maintenant les grandes orientations présentées dans le PADD, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Vous avez ces six orientations ; une plaquette diffusée à l'ensemble des Bisontins, un Conseil Municipal au mois de novembre 2004 où nous avons débattu de ces orientations, nous y sommes revenus en 2006. Ces orientations fournissent un cap et donnent du sens au zonage et au règlement qui sont un peu ardues et qui peuvent paraître uniquement techniques, ce qui n'est pas le cas.

Je ne reprendrai pas non plus la présentation des grandes lignes du zonage, du règlement, cela a été fait il y a presque un an jour pour jour. Vous vous souvenez peut-être des différentes zones qui étaient apparues : la zone Ua, Ub, Uc, etc. donc je ne reprendrai pas tout cela d'autant plus que ce qui avait été présenté pour l'essentiel vous le verrez, demeure dans le document qui est soumis à l'approbation. Naturellement il y a un certain nombre de changements après l'enquête publique, après le rapport de la Commission d'Enquête et aujourd'hui je privilégierai la présentation précisément des propositions de modification et des réponses apportées à un certain nombre d'interrogations même lorsque nous n'avons pas fait les modifications qui étaient suggérées.

Le rapport de la Commission d'Enquête souligne le caractère serein de l'enquête publique, «une enquête publique préparée note ce rapport par une concertation importante, bien au-delà des obligations réglementaires, concertation enrichie par des contributions détaillées de conseils de quartiers», la commission dit même «des contributions étonnantes par leur détail, par leur caractère fouillé» et également «des contributions d'associations» et le Maire en a cité plusieurs il y a quelques minutes. La Commission souligne également la qualité, la clarté du dossier proposé. Vous avez l'ensemble du dossier qui est ici sur la table, vous avez eu l'ensemble du dossier mais une partie était dans le CD Rom. Vous avez eu sur papier l'ensemble des documents réglementaires donc vous avez pu les lire, de même que le PADD. Pour d'autres documents notamment des annexes, vous les avez dans le CD Rom, ce qui est tout à fait réglementaire mais là vous avez donc l'ensemble du dossier. Je tiens à remercier, après le Maire, les services de l'Urbanisme d'abord et tous ceux dans les autres services qui ont également participé depuis six ans à cette élaboration, les remercier pour la qualité et l'ampleur du travail fourni. Il y a eu des moments où certainement la tension était importante du fait du travail demandé. Sous l'autorité de Mme HATON-PEREZ, Pascal MILLARD a mené ce dossier avec beaucoup de maîtrise, beaucoup de rigueur, beaucoup de clarté et je crois qu'il en fallait, je l'en remercie vivement. Je remercie également tous les collègues qui se sont impliqués fortement dans ce dossier parce que vous le comprenez c'est un dossier foncièrement transversal, il y a nécessairement la complémentarité entre les différentes logiques.

Le rapport de la Commission d'Enquête conclut, et c'est quand même heureux bien sûr, par un avis favorable assorti d'une appréciation pour reprendre un terme très connu, d'une appréciation globalement positive mais avec trois réserves que nous reprendrons et vous proposerons de lever, trois réserves et plusieurs recommandations.

Permettez-moi de présenter maintenant les principales modifications par rapport au document soumis à l'enquête publique et cela autour de 4 orientations. Première orientation qui est relative à l'infrastructure verte, à la prise en compte de l'environnement, deuxième orientation concernant le renouvellement urbain, la reconstruction de la ville sur elle-même et la qualité que nous attachons à ce renouvellement urbain, troisième orientation complémentaire des précédentes, c'est celle d'une extension urbaine mais une extension urbaine qui vise à économiser l'espace, une extension urbaine maîtrisée et de qualité, et enfin quatrième orientation c'est celle de la qualité des déplacements. Alors bien entendu ces orientations se recoupent mais pour une question peut-être de simplicité, j'ai tenu à présenter les déplacements notamment à part mais on les retrouve nécessairement dans la deuxième et la troisième orientations.

Première orientation, celle de l'infrastructure verte et de la prise en compte de l'environnement et c'est bien sûr très important quand on élabore un Plan Local d'Urbanisme. Cette infrastructure verte vous le savez, est une des caractéristiques de la ville, qui est connue pour la qualité de son environnement, pour l'importance des espaces naturels, des espaces agricoles, l'importance de tout ce qui constitue une trame verte. Et par le zonage, par le règlement, le PLU participe à la préservation de l'infrastructure verte mais aussi à la construction ou au complément de l'infrastructure verte. Pour les zones agricoles ou naturelles qui constituent bien sûr l'ossature de cette infrastructure verte, nous proposons des ajustements finalement mineurs suite à l'enquête publique. Les demandes pour rendre constructibles les terrains ont été, vous vous en doutez, très nombreuses aussi bien pour les zones agricoles qui apparaissent en vert clair que pour les zones naturelles. C'est vrai aussi bien pour Chapelle des Buis, et là nous figeons quasiment les choses, c'est vrai aussi pour les Torcols avec de très vastes zones agricoles, c'est vrai également sur les Montboucons, aux Tilleroyes, sans oublier Bregille ou les bords du Doubs. La Commission d'Enquête a confirmé nos choix en matière de préservation de cette infrastructure verte notamment pour le secteur des Vallières et des Cras Rougeot pour lequel en réponse à plusieurs demandes exprimées par des propriétaires, la commission fait l'observation suivante, et je cite : «le secteur Vallières/Cras Rougeot pour l'heure a vocation à demeurer en zone naturelle ou en zone agricole ; il serait imprudent à notre sens d'assouplir ponctuellement les prescriptions et interdictions». Et là ça fait partie des difficultés en matière d'arbitrage ; bien souvent nous avons des demandes visant à rendre constructible telle ou telle parcelle avec des arguments portant par exemple sur sa surface, 10 ares ou 15 ares ou 20 ares ; mais vous comprenez très bien qu'il y a ensuite un effet de dominos et que nous aurions très vite eu un mitage si nous n'avions pas eu une position de fermeté, fermeté n'étant pas synonyme de dogmatisme. Nous avons examiné cas par cas et nous avons, suite à la Commission d'Enquête d'ailleurs, proposé un certain nombre de modifications allant dans le sens des demandes. Nous n'avons pas toujours donné suite aux avis de la Commission d'Enquête qui nous invitait à rendre constructibles certaines parcelles, il ne s'agissait pas de très grandes parcelles. Nous ne l'avons pas fait notamment dans plusieurs cas, au bord du Doubs parce que là nous avons la carte d'aléas du PPRI et nous avons estimé qu'il était quand même difficile de rendre constructible ce qui était en zone naturelle et qui était par ailleurs sur la carte d'aléas notamment avec des aléas moyens ou forts, carte d'aléas par rapport -tu fais bien de l'indiquer- aux Préventions des Risques d'Inondations, vous savez la fameuse crue centennale, cela ne veut pas dire que l'inondation se fasse régulièrement.

M. LE MAIRE : Sachant que le PPRI n'est pas approuvé et que lorsqu'il le sera il s'imposera au PLU.

M. Michel LOYAT : Absolument.

M. LE MAIRE : C'est-à-dire que le PLU sera donc éventuellement revisité par le PPRI.

M. Michel LOYAT : Dans l'autre sens, nous avons procédé à une légère extension de la zone naturelle aux Vaîtes, peut-être moins de 50 ares mais c'était une petite modification et nous vous proposons, et là c'est plus important, de lever la réserve de la Commission d'Enquête concernant

l'emplacement réservé sur une exploitation agricole. Je vais faire un arrêt sur image car je pense qu'en plus c'est un exemple intéressant : nous sommes aux Montboucons en face du Lycée Adrien Paris et du CFA des Gravier Blancs, là il y a la rue Mercator en bordure de la voie de desserte et de contournement. Nous avons dans l'avant-projet du PLU une très grande zone d'activités AUy donc zone à urbaniser pour l'activité puisque dans le POS l'ensemble de ces zones étaient à urbaniser, et puis un peu plus au Nord c'est une petite zone d'habitat. Suite à la concertation et également en nous appuyant sur une étude que nous avons lancée concernant l'infrastructure verte, nous avons déclassé une partie importante de la zone d'activité en zone agricole, et cela y compris en réponse aussi à des demandes d'un exploitant agricole et pour assurer la pérennité de cette exploitation et puis nous avons par ailleurs maintenu de petites poches de zones à urbaniser pour l'habitat. En rouge, à la demande du Conseil Régional, nous avons mis un emplacement réservé à la fois pour du stationnement parce que vous savez qu'il y a des problèmes de stationnement à proximité de ces établissements scolaires et également pour une petite zone pour travaux pratiques pour les élèves de l'établissement, une aire d'évolution.

Suite au rapport de la Commission d'Enquête et compte tenu des arguments qui sont développés, nous proposons d'enlever cet emplacement réservé et par conséquent de lever cette réserve ; c'est une des trois réserves que fait la Commission d'Enquête sur le PLU. Mais là vous le voyez bien, il y a finalement un arbitrage à faire entre je dirais deux logiques, la logique par rapport à une exploitation agricole, par rapport à l'infrastructure verte et également une logique d'intérêt général par rapport à des problèmes de stationnement.

Au-delà de ces zones agricoles et naturelles, y compris celles du centre-ville qui sont très importantes, l'infrastructure verte se préserve et se construit à travers les orientations retenues ou les projets à élaborer dans les zones à urbaniser ou les secteurs à restructurer. Citons par exemple le site des Prés de Vaux qui hier encore était très largement urbanisé pour lequel il y a aujourd'hui des déconstructions et pour lequel demain il y aura en bordure du Doubs notamment des aménagements paysagers. Il y a une reconquête d'une certaine façon le long du Doubs en faveur d'espaces publics et d'espaces verts. Il n'y a pas de changement sur ce volet si ce n'est une plus grande explicitation dans le rapport de présentation. C'est aussi par des protections particulières, espaces boisés classés, espaces verts protégés, que l'on maintient une trame verte dans le tissu urbain ou même que l'on peut protéger, reconstituer cette trame verte. Alors prenons quelques exemples sans trop nous y attarder, de ces protections ; vous avez un espace boisé classé, donc c'est vert pistache, dans le secteur de la Viotte et puis vert d'eau, ce sont plutôt des espaces verts protégés. Les espaces boisés classés sont beaucoup plus contraignants, par exemple lorsqu'il y a un espace boisé classé, on ne peut pas faire même un abri de jardin, etc., dans un espace vert protégé il y a une protection du végétal plus souple. Vous avez également l'exemple de l'espace boisé classé du parc des Chaprais, là c'est un peu sombre, un peu noir mais en fait ce que l'on voit en noir, ce sont des arbres intéressants qu'il convient effectivement de protéger.

Faisant suite à différentes demandes de la Commission d'Enquête, nous proposons un assouplissement du dispositif mais nous le faisons en ayant une position un peu plus restrictive que la Commission d'Enquête, cela nous semble important par rapport à cette trame verte. Par exemple nous avons diminué l'espace boisé classé rue de l'Oeillet mais nous avons maintenu un espace boisé classé rue Leverrier et là vous voyez bien c'est un ensemble d'arbres intéressants, importants à maintenir et donc malgré une invitation de la Commission d'Enquête, là il ne s'agissait pas du tout de réserves ni même de recommandations, nous proposons de le maintenir. Les emplacements réservés ou servitudes pour espaces verts sont également un des outils pour disposer d'un maillage vert pour des squares, des parcs de proximité. Ce fut le cas pour le square de Fontaine Ecu, si l'on peut faire demain un square c'est parce qu'il y avait hier un emplacement réservé et nous l'avons obtenu par un permis de construire. Ce sera le cas sur l'emprise de l'actuel Collège Lumière donc anciennement Saint-Joseph où il y aura possibilité de faire un square. Ce sera également le cas, vous en avez entendu parler peut-être ici même, vers la rue Baigue où nous avons mis un emplacement réservé parce que nous tenons effectivement à cet

espace public et au cheminement piétons que nous assurerons par un emplacement réservé. Vous savez qu'il y avait eu quelques difficultés suite à la fermeture de ce cheminement.

Dans cet esprit et nous appuyant sur l'étude pour la requalification du boulevard Blum, nous avons retenu une servitude pour un espace vert que la Commission d'Enquête nous demande de lever, c'est la deuxième réserve. C'est à l'intersection de la rue Francis Clerc et du boulevard Blum. Compte tenu des arguments développés par la Commission d'Enquête, là encore nous proposons de lever cette servitude et par là même de lever cette réserve. En matière environnementale, nous avons également pris en compte l'avis de l'État en enrichissant le rapport de présentation mais, et le Maire l'a indiqué tout à l'heure ou il y a fait référence, une divergence subsiste par rapport au PPRI, au Plan de Prévention des Risques d'Inondations. Nous prenons en compte la carte d'aléas, du reste si nous ne le faisons pas ce serait un manque de responsabilité, mais nous ne voulons pas anticiper sur le règlement du Plan de Prévention des Risques d'Inondations. Lorsqu'il sera approuvé, il s'imposera au PLU. Nous n'avons donc pas de raison par anticipation d'omettre un règlement qui n'est pas encore approuvé et qui peut évoluer. La Commission d'Enquête a d'ailleurs compris et approuvé cette position.

L'importance accordée à la qualité du renouvellement urbain est une autre orientation forte du PLU. Une partie importante du renouvellement urbain s'effectuera par la réalisation de projets qui, le moment venu, feront l'objet de modifications du plan local d'urbanisme avec de nouvelles enquêtes publiques. C'est le cas par exemple des emprises militaires, des emprises ferroviaires, des Prés de Vaux. C'est également le cas pour le programme de renouvellement urbain à Planoise et à Clairs-Soleils. Il y a là tout un renouvellement urbain qui apparaît finalement assez peu dans le grand zonage qui est proposé. Il n'y a pas de modification sur ce volet. La Commission d'Enquête soutient, et cela mérite d'être souligné, de manière nette le dispositif permettant d'aboutir à plus de mixité sociale, c'est-à-dire la prescription de 20 % de logement social au minimum sur toutes les zones à urbaniser et 20 % ou 10 % sur les opérations nouvelles, cela dépend des périmètres. Il y a confirmation également du zonage mosaïque au plus près de la morphologie de la ville, de la singularité des secteurs de ville. Je ne vais pas reprendre chacun de ces zonages, ce n'est pas utile mais vous le voyez bien il y a par exemple des secteurs Ub c'est-à-dire permettant une certaine densité et puis parce qu'il y a une rue bordée de villas eh bien là nous avons un autre zonage avec un autre règlement et cela a demandé naturellement des études extrêmement détaillées. Le zonage et les grandes lignes du règlement ne sont d'ailleurs pas contestés par la Commission d'Enquête ; elle s'interroge néanmoins et je reprends ses termes «sur une densification horizontale excessive qui pourrait résulter -alors c'est un peu technique- de la suppression du coefficient d'occupation des sols sur la zone Ub». A notre sens, cette critique ne prend pas assez en compte la logique nouvelle de la zone Ub qu'a indiquée le Maire tout à l'heure, la différence entre le cœur d'ilots et ce qui est le long d'axes importants, etc. qui avait été expliqué. Cette nouvelle logique en effet n'est pas fondée sur des règles arithmétiques uniformes mais au contraire sur une prise en compte fine de l'environnement. C'est d'ailleurs dans cette optique que nous proposons des plans masses comme c'est le cas à Saint-Claude, pour être là encore plus adaptés à des mutations possibles, le plan masse avec un cheminement piétons qui part de l'espace de la crèche et de l'école, qui permet d'aller rue de Vesoul ; donc là nous imposons une servitude de cheminement piétons, un espace vert protégé, des constructions adaptées autour de la doline, je ne vais peut-être pas détailler l'ensemble du plan masse, mais cela pour vous dire que plutôt que d'appliquer de manière un peu uniforme des règles, nous choisissons des plans masses pour permettre cette harmonie qui est véritablement l'orientation pour le renouvellement urbain.

Troisième orientation, l'extension urbaine maîtrisée de qualité. La Commission d'Enquête souligne que le principe d'économie d'espaces de la loi SRU est bien intégré ainsi que les orientations de développement durable dans les orientations d'aménagement. La répartition entre zone d'activité et zone d'habitat n'est pas contestée à l'exception, mais c'est finalement assez marginal, d'une petite zone, la zone de l'Ermitage à Palente près de la route de Marchaux. Nous avons proposé une zone d'activité plutôt pour de l'artisanat et suite à la demande de la Commission d'Enquête mais également à des demandes formulées par le quartier, nous proposons de scinder une petite partie pour de l'habitat, et là

c'est effectivement plutôt entouré par de l'habitat, et une autre partie pour de l'activité. C'est une zone d'environ une dizaine d'hectares pour l'ensemble.

Pour répondre aux inquiétudes exprimées aux Tilleroyes, nous proposons de modifier la desserte de la zone chemin de Serre. Donc là nous avons une présentation très simplifiée d'orientation d'aménagement, vous voyez par exemple un espace vert, il y aura un espace vert conséquent qui n'aura pas forcément cette forme mais qui sera situé là. Vous avez des cheminements piétonniers et nous avons proposé donc l'an dernier deux dessertes, une desserte par le chemin de Serre et une autre secondaire rue du Château de Vregille. Un certain nombre de riverains se sont élevés contre cette desserte qui pouvait effectivement poser des problèmes de circulation, donc là nous proposons tout simplement de supprimer cette desserte et de maintenir seulement la desserte par le chemin de Serre. Donc voici un exemple d'évolution et vous le voyez ils sont finalement assez peu nombreux, il y a eu peu de critiques sur ce volet-là.

Pour les zones à urbaniser ultérieurement comme les Vaïtes ou les Planches, le PADD donne l'optique générale mais c'est le projet qui permettra d'aboutir à un règlement et cela sera soumis à une nouvelle enquête publique, donc à une modification du PLU. Dans le PLU il n'y a pas le détail du projet.

Je passe maintenant à la dernière orientation, c'est celle qui concerne la volonté d'améliorer les déplacements et de favoriser l'ensemble des modes autres que la voiture particulière. Naturellement nous transcrivons dans le PLU le plan de déplacements urbains présenté ici très schématiquement. Vous avez notamment les voies nouvelles à créer et pour certaines d'entre elles, nous les inscrivons en emplacement réservé. C'est le cas de la liaison Est dans les Vaïtes notamment, c'est le cas de la liaison Nord, emplacement réservé mais ce n'est pas un document de programmation. Nous n'indiquons pas lorsque ce sera réalisé, et c'est également le cas pour le barreau Ouest. Pour la liaison Nord-Est, vous savez qu'il n'y a pas de maître d'ouvrage déclaré à ce jour et d'autre part que le fuseau d'étude qui avait été retenu en 1995 devient caduc 10 ans après, donc nous affichons la volonté de réaliser cette liaison Nord-Est mais dans le PLU cela ne peut figurer ni en fuseau d'études ni en emplacement réservé.

Un certain nombre d'emplacements réservés pour élargissement de voirie ont fait l'objet de contestation, vous l'avez sans doute vu dans la presse. Cela a concerné finalement un nombre relativement limité de rues si on regarde l'ensemble de la ville. La Commission d'Enquête nous a demandé de réexaminer un certain nombre d'emplacements réservés, ce que nous avons fait. Nous en avons enlevés ou nous en avons très largement revu certains ; c'est par exemple le cas de la rue Bertrand où nous proposons un élargissement, c'est-à-dire un emplacement réservé sur 6 mètres. Finalement, suite à la contestation, aux arguments, nous ne proposons que 3 mètres. Alors cela veut dire naturellement que l'élargissement ne pourra pas se faire dans les mêmes conditions mais c'est aussi un choix des riverains et ce choix-là sera assumé par les uns et par les autres.

M. LE MAIRE : C'est un exemple significatif où on ne s'est pas arc-boutés sur notre position qui visait à permettre plus de facilité pour le ramassage entre autres des ordures ménagères. On a regardé et effectivement cela peut fonctionner comme cela étant bien entendu que les riverains sont prévenus que demain les difficultés existeront toujours pour le passage du camion benne à ordures et ils devront peut-être effectivement faire quelques mètres pour amener les containers à ordures sur la rue. C'est une demande entre autres où l'on a considéré que le développement de la ville n'était pas lié à l'élargissement de cette rue-là qui est une petite rue dans un quartier. Cela pouvait donc rester en l'état sachant qu'effectivement demain si on demande une qualité de service pour venir ramasser les poubelles jusque devant les habitations, cela ne sera peut-être pas possible simplement parce que les camions ne passeront pas. Mais à partir du moment où c'est une demande des riverains, on peut la prendre en compte. Voilà un exemple parmi d'autres.

M. Michel LOYAT : Dans d'autres cas nous avons maintenu l'emplacement réservé mais nous avons compris que cet emplacement réservé était contesté parce qu'il était mal compris, peut-être d'ailleurs parce que nous ne l'avions pas suffisamment expliqué. C'est le cas par exemple de l'emplacement réservé pour le boulevard Blum. L'emplacement réservé pour un élargissement a été compris comme permettant davantage de circulation automobile et à partir de là, il a effectivement été largement critiqué et rejeté. Il s'agit de tout autre chose, hier encore j'ai expliqué à des riverains ce qu'il pouvait en être et je crois qu'ils ont été pour certains au moins rassurés, donc nous proposons de le maintenir tout simplement parce que c'est un outil pour la requalification du boulevard, notamment pour les sites propres, pour le transport en commun et également pour les pistes cyclables, pour l'élargissement des trottoirs donc finalement pour un boulevard qui redeviendra véritablement un boulevard et qui sera moins une rocade.

L'enquête publique montre qu'il faut expliquer, réexpliquer les emplacements réservés qui apparaissent trop souvent comme la première étape d'une expropriation, alors que dans la plupart des cas les emplacements réservés obtiennent leur réalisation suite à des permis de construire et donc de manière très progressive. Prenez l'exemple du boulevard Diderot, vous constatez que les constructions nouvelles se font largement en retrait, cela s'est fait à l'occasion d'une démolition et de reconstruction sans qu'il y ait ni expropriation ni mesure coercitive.

La contestation a également porté sur les chemins piétons et un peu pour les mêmes raisons. Le projet du PLU renforçait le maillage des liaisons piétonnes. C'est une orientation forte, importante par rapport au POS et d'ailleurs dans les quartiers de nombreuses demandes allaient et vont encore dans ce sens. Le dispositif que nous avons proposé était sans doute un peu trop systématique, particulièrement dans le tissu urbain. Aussi à la demande de la Commission d'Enquête et d'habitants et pour prendre en compte ces critiques, nous avons réexaminé systématiquement ces liaisons piétonnes prévues dans le tissu urbain puisque les autres sur les collines ne posaient pas de problème, et à partir de là plusieurs servitudes ou emplacements réservés pour les liaisons piétonnes ont été supprimés. Vous en avez un exemple dans le secteur de la Butte, rue Cuvier. Dans d'autres cas, nous avons réduit ces servitudes et puis nous en avons aussi maintenu ou créé quelques-unes ; je pense par exemple à l'impasse Colomb où il y avait eu, vous vous souvenez, il y a à peu près 2 ans, toute une mobilisation parce que le propriétaire avait fermé ce passage qui était utilisé depuis des années et des années. Il n'y avait pas de servitude, pas d'emplacement réservé donc il en avait totalement le droit. Donc là nous créons une servitude pour permettre une réouverture de ce passage.

De la même manière et malgré la contestation, nous maintenons la servitude pour un cheminement piétons entre la rue de la Rotonde et la rue de Belfort, cela arrive au niveau pratiquement de la Poste pour la rue de Belfort. L'avantage est assez évident puisqu'il s'agit là d'avoir finalement un cheminement supplémentaire et sécurisé. Par ailleurs, le Maire l'a indiqué tout à l'heure, nous levons le plan masse donc nous prenons en compte aussi pour partie la contestation qui s'était exprimée.

Donc vous le voyez l'enquête publique et le rapport de la commission ont été très largement pris en compte, les modifications proposées lèvent les trois réserves de la commission, suivent la plupart des recommandations qui portent pour une part très importante sur les servitudes. Le zonage et le règlement au contraire ne sont pas contestés ou uniquement pour des ajustements très mineurs. J'ai conscience que la lecture du règlement, comme la contemplation des cartes de zonage, ne font pas forcément rêver mais c'est avec le zonage le document opposable. C'est celui qui permet d'instruire les permis de construire, les déclarations de travaux, qui donne à chacun un cadre pour établir les projets et si l'on relie ce règlement et ce zonage au projet d'aménagement et de développement durable qui donne un cap, si on le relie aux différents projets qui émergent et qui pourront émerger, les cartes du PLU deviennent alors, je le crois, beaucoup plus vivantes et finalement peuvent également faire rêver par toutes les possibilités qu'elles donnent. Je vous remercie.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons à nous prononcer sur un document qui a nécessité un grand travail, un gros labeur, et de ce point de vue mon premier devoir est de remercier les services de la Ville qui ont travaillé énormément sur ce plan, en particulier son Directeur de l'Urbanisme, Mme HATON-PEREZ et son responsable des études générales et réglementaires, M. MILLARD. C'est un document, nous dit Michel LOYAT, politique et c'est vrai par ce qu'il traduit, enfin il devait traduire en règle opposable aux tiers les principes que nous avons adoptés avec le projet d'aménagement et de développement durable. Justement, le politique au bon sens du terme, meilleure gestion, bonne gestion de la cité ne nous semble pas au rendez-vous. En fait, s'il nous fallait -parce que j'essaie vraiment de compacter- s'il me fallait définir tout cela en deux phrases, je dirais qu'on attendait un ambitieux projet de vie et on n'a qu'un grand cadastre, faute d'avoir Monsieur le Maire, c'était votre responsabilité, su insuffler en votre qualité de maire un véritable esprit de modernisation de notre ville.

Alors on a entendu, on est gavé de vos autocongratulations, mais je voudrais que vous écoutiez nos observations. J'en ai deux de forme et quatre de fond. Deux de forme, je trouve qu'il y a un peu d'insincérité et puis aussi que le document est insuffisamment concerté. Sur le fond je pense qu'à certains égards, il est d'abord injuste socialement, il est incohérent, incompatible et enfin inachevé. Très rapidement je reprendrai ces six points parce que je ne veux pas mobiliser la parole même si nous avons affaire à plus de 1 000 pages.

Insincérité, juste pour vous faire remarquer que, oui 1 000 pages c'est lourd à digérer mais sauf erreur de ma part parce que vous savez on ne fait pas cela toute la journée, je n'ai pas vu dans les documents que vous nous avez livrés -il y a près de 500 contributions individuelles- la contribution, dans le cadre des contributions des personnes morales, des services de l'État, et ç'aurait été intéressant. Insincérité parce que le rapport que vous nous présentez ne fait état -sans jeu de mots- des observations de l'État, c'est-à-dire de l'Équipement, grand expert en la matière, que sur des questions de risques d'inondations ou de glissements de terrains alors qu'il y avait dans une dizaine de pages des observations extrêmement intéressantes qui auraient été des plus utiles pour les élus qui ont besoin de recul, qui ont besoin de contradictoire pour exercer un jugement un peu plus aiguisé.

Deuxièmement, insuffisamment concerté, là aussi je vais aller vite, je ne parle pas de la concertation institutionnelle, des formes que vous avez parfaitement, et vos services, respectées mais je dirai simplement que pour avoir assisté aux quatre réunions préparatoires parfaitement conduites par Michel LOYAT et Françoise PRESSE, j'ai été frappé par les frustrations de beaucoup de nos concitoyens. Je prends un exemple à la réunion qui a eu lieu à la Maison de la Grette où on a vu vraiment une levée de boucliers sur la question de la détermination de la définition des sentiers piétonniers. Et cette concertation qui manque, ce n'est pas, je vous l'ai dit, celle qui a un aspect institutionnel mais celle qui est simplement humaine, et là je me demande pourquoi finalement vous n'avez pas mis dans les mains des conseils de quartiers par exemple le soin de réfléchir a priori, eux qui connaissent mieux que quiconque, les cheminements piétonniers qui ont tant de succès aujourd'hui. Les gens que j'ai entendus, que j'ai vus, ont quand même l'impression que tout cela leur est imposé et qu'on leur explique ensuite. C'est vrai je l'ai dit pour les sentiers piétonniers mais c'est vrai par exemple aussi aux Chaprais où on construit au ras des immeubles sans tenir compte des réclamations, c'est vrai aux Vaîtes où en dépit des améliorations apportées, que la concertation a permis quand même il faut le dire, sur la non atteinte aux collines ou alors la réduction du nombre de maisons construites, on est toujours, je ne veux pas dire malicieusement que vous l'entretenez, mais on est toujours dans le flou. C'est vrai aussi aux Montboucons où à l'évidence les zones NB devaient être transformées selon l'aspiration générale des gens du secteur en AUp, en zones pavillonnaires et où on n'en tient pas compte.

Troisièmement injuste ; j'ai bien écouté Michel LOYAT à propos de la rue Francis Clerc et du boulevard Léon Blum mais je pars du principe que tous nos concitoyens ont accès à la verdure, aux fleurs, aux arbres, bref aux jardins publics et je pars aussi du principe que si l'Helvétie, le Président, la Mouillère ont bien le droit et la chance d'avoir Micaud, nos concitoyens des quartiers périphériques méritent aussi

de notre assemblée d'avoir accès à ces jardins publics. Et là je ne comprends pas très bien la sorte de déni que j'ai pu constater sur deux sites par exemple, alors d'une part à l'intersection, cela a été évoqué par Michel LOYAT tout à l'heure, du boulevard Blum et de la rue Francis Clerc nonobstant les observations de la Commission d'Enquête. Je dis que dans ce secteur-là du boulevard périphérique un jardin public serait vraiment utile ou bien encore à l'intersection de l'avenue de Montrapon et de la rue Viancin, là où il y avait les écoles, on a un espace qui n'est pas très grand qui est entouré d'immeubles, qui se prêterait à merveille en aménagement de jardin public. Je suppose que vous n'avez pas vraiment senti l'aspect humain ; nos concitoyens qui résident dans ce secteur-là auraient vraiment besoin à cet endroit d'un jardin public d'autant plus que tout s'y prête. Donc il ne doit pas y en avoir que pour la Boucle ou son immédiate périphérie, il en faut aussi pour les quartiers périphériques. Si j'étais Annie MENETRIER, je vous dirais «ne faites pas de politique de classe et rendez accessibles les jardins publics à toutes les catégories de nos concitoyens».

Incohérent : j'ai lu comme vous il y a deux-trois jours l'agitation, enfin l'émotion plus exactement, l'agitation n'est pas péjoratif, l'émotion qui a saisi les habitants de la rue Arago. Je suis allé voir sur place. Le PLU était l'occasion de faire bien. Le bas de la rue Arago est fait d'une certaine emprise, 8 mètres, le haut est fait d'une autre emprise et pourtant c'est un axe qui est tout droit et nos concitoyens ne comprennent pas une incohérence pareille. S'il y avait 8 mètres ou 9 mètres d'emprise en bas, pourquoi ne pas la continuer ? Vous avez probablement été destinataires du document écrit par les habitants de cette rue et des gens intelligents comme vous le disiez tout à l'heure, je vous en donne un tout petit extrait : «pourquoi nous avoir piqué» je cite «à plusieurs riverains une bande de terrain», les 3 mètres entre 12 et 9 ou 8 dont je parlais tout à l'heure, «non seulement nous n'avons pas été indemnisés mais nous avons été obligés pour clôturer nos propriétés de réaliser un mur 10 fois plus cher car le recul des limites avec les talus impressionnants nous a contraints à réaliser un mur de soutien là où une simple clôture aurait suffi», incohérence incompréhensible.

Incompatible maintenant avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, je vais vite encore une fois. La grande lacune, je vous le dis sans vouloir polémiquer, du projet de Plan Local d'Urbanisme que vous nous présentez c'est d'avoir «mis la charrue avant les bœufs», d'avoir fixé des règles opposables aux tiers, c'est quand même une certaine lourdeur, avant d'avoir défini, projeté, écrit les contours d'un transport en commun en site propre. J'ai regardé dans beaucoup de villes, Reims par exemple me vient à l'esprit, le TCSP est défini comme un grand projet d'urbanisme et les deux sont intimement liés. Comment adopter aujourd'hui un plan local d'urbanisme alors qu'il va se produire un télescopage juridique avec ce projet ambitieux que nous avons devant nous de transport en commun en site propre ? Si au moins vous aviez porté au plan ce que tout le monde attend depuis longtemps, au moins les sites, les emprises des parkings relais, parce que vos sept années de septennat devaient être celles du transport en commun en site propre et ce sont celles du transport en commun englué dans les flots de voitures. Mais au bout de 7 ans, comment se fait-il qu'on n'ait pas défini ce que tout le monde considère comme remède aujourd'hui, les emprises de parkings relais au bout des axes de déplacements en provenance, dans le sens des aiguilles d'une montre, de Vesoul, de Belfort, de Pontarlier, de Lyon, de Dole et de Gray ? C'était un minimum, c'est pour cela que je dis que c'est quand même un peu «la charrue avant les bœufs».

Pour terminer, un document qui me paraît inachevé, révélateur des télescopages, de vos immobilismes et de vos incohérences. La presse d'hier ou d'aujourd'hui en faisait encore une remarquable démonstration à propos des Prés de Vaux. Voilà que vous découvrez, alors que ça fait 20 ans que vous auriez dû -du moins depuis 7 ans- les moyens que vous donne l'expropriation à propos de cette zone qui nous pose tellement de problèmes. Peut-être eût-il fallu découvrir ces moyens qui existaient, qui étaient à votre disposition avant que nous connaissions les drames que vous savez.

M. LE MAIRE : Ah non pas ça Jean ROSSELOT. S'il vous plaît, tout ce que vous voulez mais n'utilisez pas des morts pour faire de la politique.

M. Jean ROSSELOT : Je ne fais pas de politique.

M. LE MAIRE : Vous le retirez, très bien.

M. Jean ROSSELOT : Nous sommes tous ici des élus responsables et encore une fois nous savons que nous engageons le devenir de notre commune pour très longtemps. Nous savons que cette question des Prés de Vaux est là depuis trop longtemps, que vous aviez des moyens juridiques mais je ne vous accuse pas d'être le responsable de quoi que ce soit, je dis simplement que nous pouvions, avec une politique qui aurait été mieux pensée depuis très longtemps, éviter ce que nous savons.

Mais pour revenir à quelque chose qui ne vous fera pas bondir, la SMAC on va en parler tout à l'heure qui est posée comme ça alors que nous devrions avoir une vue d'ensemble, une cohérence sur ce grand secteur d'entrée de ville, est révélateur de ce que je vous disais, de ces télescopes.

Donc en conclusion, le projet de Plan Local d'Urbanisme que vous nous proposez ne nous satisfait pas. Vous n'avez pas choisi le bon cap à tous les égards techniques et humains et nos routes se différencient. Nous aurons tout lieu l'an prochain justement de porter cette différence fondamentale démocratiquement sur le projet de vie qui doit être celui des Bisontins, que nous considérons comme dépassé en ce qui concerne votre Plan Local d'Urbanisme et que nous proposerons dans une forme beaucoup plus moderne l'année prochaine. Merci de m'avoir écouté, je dois dire, sans trop de «coupés».

Mme Françoise BRANGET : Merci de me donner la parole. Je me joins à Jean ROSSELOT pour reconnaître le travail considérable qu'a représenté l'élaboration de ce document, c'est vrai et certes, l'information qui a été réalisée autour de ce document a été bien faite et on peut vous le concéder, vous en savoir gré. Elle a suscité une grande mobilisation de la part des habitants même si vous avez dit qu'il n'y avait finalement pas énormément de remarques, 500 interventions, c'est quand même important, c'est une forte mobilisation et je veux dire que nous nous faisons, en tout cas j'en ai la prétention, les interprètes de tous les habitants qui ont manifesté leur désarroi, voire leur émotion lors de l'établissement de ce document.

Vous nous avez dit qu'effectivement beaucoup de remarques, d'interventions constatées dans l'enquête publique ont souvent été des interventions défendant des intérêts particuliers. Mais lorsque ces interventions dénoncent de façon récurrente les mêmes critiques, je crois que ces critiques deviennent alors de l'ordre général et je souhaite mettre en évidence les aspects critiques de ce dossier et ces critiques seront d'ordre général pour ne pas justement intervenir que sur des intérêts particuliers.

Ce Plan Local d'Urbanisme, c'est vrai que c'est un document essentiel pour le développement de la ville et qu'il engage pour au moins une bonne décennie. Ce n'est pas qu'un document technique M. LOYAT l'a rappelé, c'est aussi un document, un programme politique et il faut le prendre en tant que tel, programme de la politique d'urbanisme mais au-delà programme de la politique de développement de la ville, développement de l'habitat mais aussi développement des activités économiques parce qu'il n'y a pas d'implantation humaine sans activité et richesse économique. Cette présentation du PLU commence par un énoncé de principes présentés dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable qui révèle un constat d'échec. En effet, derrière les projets et les objectifs il y a souvent l'aveu des échecs des politiques d'urbanisme et de développement économique de votre majorité qui ont été menées depuis plus d'un demi-siècle. Il faut dire aux Bisontins que vous êtes responsable des problèmes urbains de la ville en tant qu'héritier des Municipalités MINJOZ et SCHWINT.

Alors le Plan d'Aménagement et de Développement Durable rappelle deux exemples : vous avouez avoir construit des quartiers sans grande cohérence, sans aménager des cœurs de quartier, sans prévoir les impacts de circulation. Il est temps comme vous l'écrivez d'avoir une approche fine et quantitative, de lier davantage les espaces publics et le bâti dans un objectif de qualité paysagère globale

et d'organisation urbaine cohérente, c'est écrit à la page 14. Vous avez avoué aussi avoir laissé des entrées de ville dans un état pitoyable, il est temps d'y remédier, vous avouez cette préoccupation et vouloir aller vers plus de qualité, eh bien nous ne pouvons qu'être d'accord avec cette orientation, il vaut mieux tard que jamais, c'est vrai. Alors je crois que 50 ans d'urbanisme de gauche ont posé bien des problèmes qui sont présentés dans le PADD et auxquels le PLU devra répondre.

Oui il y a de très bonnes questions dans votre document mais je dirais qu'il n'y a pas forcément les bonnes réponses parce qu'un PLU pour une capitale régionale c'est l'assise urbanistique du développement futur de Besançon pour préparer l'installation des nouveaux habitants, mais combien et lesquels ? Parce que vos prévisions de développement démographique sont très optimistes. Vous attendez 1 000 nouveaux Bisontins par an à l'horizon 2020, la prévision est certes très optimiste alors que la population a stagné ces dernières années ; d'où viendront vos nouveaux habitants sachant que les projections qui sont faites par l'INSEE démontrent que la population active sera moins importante que les inactifs ? Je voudrais bien ne pas être pessimiste mais regardons la réalité en face, Besançon a peu évolué même si on en parle beaucoup ces derniers temps et je ne le conteste pas...

M. LE MAIRE : Merci.

Mme Françoise BRANGET : ...avec l'opération Vauban, nous ne l'avons jamais contesté, nous l'avons toujours reconnu à juste titre.

M. LE MAIRE : Mais pas uniquement Madame.

Mme Françoise BRANGET : A juste titre, mais il y a d'autres problèmes qui existent depuis très longtemps. Alors Besançon, disais-je, n'avait pas ou peu évolué, c'est certainement dû à de graves erreurs stratégiques économiques, à la fermeture des grandes industries, vous n'y pouvez pas toujours quelque chose mais enfin...

M. LE MAIRE : Les difficultés d'une entreprise relatées dans la presse, c'est certainement la faute du Maire, le rachat par une société américaine c'est aussi la faute du Maire.

Mme Françoise BRANGET : Mais c'est aussi la capacité des élus locaux bisontins à préparer, à développer une alternative à la mesure de ces douloureux événements. Vos prédécesseurs et maîtres en politique n'ont pas su prévoir une politique d'installation de nouvelles entreprises, vous ne savez pas mieux faire. La Ville a perdu 10 000 emplois industriels en 30 ans, on a préféré miser sur l'administration, c'est électoralement payant mais économiquement bien peu dynamique.

M. LE MAIRE : Vos chiffres ne sont pas bons Madame BRANGET.

Mme Françoise BRANGET : C'est public.

M. LE MAIRE : Oui mais je vous en donnerai d'autres.

Mme Françoise BRANGET : Certes construire des logements c'est bien mais créer des emplois c'est mieux car se posera la question de savoir qui loger dans ces nouveaux logements.

M. LE MAIRE : Nous sommes d'accord.

Mme Françoise BRANGET : Besançon a besoin d'une politique industrielle, d'une dynamique d'implantation d'entreprises. Vous nous avez proposé TEMIS certes, c'est bien, mais heureusement qu'il y a des structures publiques à TEMIS qui comblent un peu le vide.

M. LE MAIRE : Lesquelles Madame, par exemple ?

Mme Françoise BRANGET : Il y a un certain nombre de structures parapubliques.

M. LE MAIRE : Lesquelles, par exemple ? Pour mon information, dites-moi lesquelles. Monsieur ROSSELOT, ne lui soufflez pas (rires - applaudissements). Sur le secteur de TEMIS il n'y a pas de structures publiques.

Mme Françoise BRANGET : Il y a des écoles de formation...

M. LE MAIRE : Il y a une école d'ingénieurs effectivement qui existait avant TEMIS, Madame.

Mme Françoise BRANGET : Il y a un centre de formation également à côté, la DRIRE, on peut en passer d'autres, le problème n'est pas là...

M. LE MAIRE : Si, il est là le problème !

Mme Françoise BRANGET : Nous aurions souhaité des entreprises privées et pas des futurs logements. La zone de TEMIS a coûté fort cher, on espérait quand même qu'elle se développe économiquement. On a besoin de terrains dans le PLU mais aussi d'une politique fiscale incitative et non confiscatoire (réactions). Donc il y a du retard à rattraper car Besançon, capitale de la Franche-Comté, j'aimerais bien qu'elle le soit enfin. Cela passe par des équipements publics nouveaux et on le voit bien à chaque Conseil il est toujours question d'équipements qui ne sont pas toujours appréhendés avec le meilleur discernement voire la meilleure ambition. Enfin le PLU en prévoit certains dont nous contestons les emplacements qui sont difficilement accessibles, vous le savez la SMAC et le FRAC, j'y reviendrai tout à l'heure.

Le PLU c'est le terrain et les constructions. Vous prévoyez des équipements mais il faut aussi des politiques de développement d'envergure régionale et nationale. Je prends par exemple le tourisme que vous avez du mal à développer à Besançon. Vos grands événements ne marchent pas et on peut espérer, on peut compter sur le réseau Vauban pour que ça marche mais ce n'est pas en défigurant la ville par des choix architecturaux contestables et une hyper densification que vous la rendrez plaisante aux visiteurs et aux touristes. Faire de Besançon une capitale régionale comme vous le dites, c'est conforter le cœur de ville. Voilà de belles paroles mais c'est également un vœu pieux. Le cœur de ville est peu accessible pour les visiteurs, les touristes, les clients des commerces mais aussi pour les résidents et futurs habitants qui doivent aussi trouver des garages et des stationnements pour leur véhicule, c'est une réalité incontournable. En hyperdéveloppant le commerce de périphérie, en augmentant les contraintes de circulation et de stationnement, vous avez condamné le commerce de centre-ville à une longue traversée du désert.

L'habitat du centre-ville est également vieillissant, il y a des logements vides, parfois insalubres. Par exemple les habitants attendent toujours un programme fort de réhabilitation à Battant, non pas un programme de petits travaux étalés depuis 20 ans mais un programme de rénovation ambitieux sur 2 ou 3 ans qui relèverait d'une volonté politique forte et rétablirait une image positive du quartier, de son dynamisme. Le cœur de la ville n'a pas besoin d'être conforté, il a besoin d'être réanimé, irrigué, de lui redonner vie et vos propositions pour urbaniser la capitale régionale ne sont pas très convaincantes. Je crois qu'elles sont plutôt inquiétantes parce que l'on prévoit l'hyperdensification et j'y viens parce que M. LOYAT a dit que c'était un peu trop technique et je trouve qu'il est passé un peu vite sur cet aspect des choses qui pourtant fait l'unanimité dans les critiques des habitants de cette ville. Pour voir les effets de la densification, il suffit de se rendre sur les hauteurs de la ville, ce n'est pas compliqué. On citait tout à l'heure les erreurs du passé et que voit-on ? Beaucoup de taches blanches, des immeubles construits au

milieu des quartiers de villas, sans ordonnancement, sans logique, c'est le cas par exemple de la rue Villarceau qui est complètement mitée...

M. LE MAIRE : C'est ce que j'ai voulu changer Madame, prenez-en bonne note.

Mme Françoise BRANGET : Vous instaurez le contraire.

M. LE MAIRE : Bien sûr que non !

Mme Françoise BRANGET : Ce que vous mettez en place aboutira au contraire de ce que vous êtes en train de dire.

M. LE MAIRE : Mais bien sûr que non !

Mme Françoise BRANGET : Mais bien sûr que oui ! Cette première illustration montre les dégâts d'un urbanisme malmené par vos prédécesseurs et dont il vous faudrait corriger les conséquences. Vous avez choisi de densifier et de densifier beaucoup. L'hyperdensification c'est un choix politique fort, celui que vous avez accepté pour former une majorité en 2001, vos arrangements électoraux entre vous et vos amis les Verts...

M. LE MAIRE : Ah non !

Mme Françoise BRANGET : ...c'est votre réponse aux problèmes des Bisontins, mais est-ce réellement la bonne réponse ? Il s'agit bien d'hyperdensification quand le coefficient d'occupation des sols passe de 0,30 à 0,50, ce qui fait que la surface hors œuvre nette augmente de 67 %. Il y a une contradiction entre l'hyperdensification et certains des objectifs affichés par le PADD. Organiser une extension maîtrisée de l'urbanisation, c'est ce qui est dit dans le PADD, ce n'est pas du tout compatible avec l'hyperdensification annoncée. Les habitants des Montboucons, des Vaïtes, des Tilleroyes et bien d'autres expriment des craintes fondées sur votre conception de l'extension maîtrisée et de l'urbanisation. Les Bisontins comprennent qu'on ne peut vouloir à la fois des quartiers où il fait bon vivre et de l'hyperdensification. Comment concilier l'hyperdensification et préserver et valoriser le patrimoine et les paysages, conforter et reconquérir les espaces verts en milieu urbain alors que d'après vous la densification devrait apporter aux Bisontins plus d'espaces verts, là je ne comprends pas. En tout cas l'enquête montre des inquiétudes fortes sur le maintien des espaces verts et des zones vertes. Comment concilier encore l'hyperdensification et préserver la qualité de la ressource en eau, limiter les nuisances et les risques, faciliter les déplacements ? L'hyperdensification c'est l'inverse de ces objectifs généreux et consensuels. Il y a bien un fossé entre la beauté du discours sur le bien vivre en ville et la réalité de la densification prévue. L'hyperdensification n'apportera pas de solution, déjà quant à la préservation de la qualité de vie, on verra du béton partout, les espaces verts privatifs disparaîtront et les parcs et jardins privés sont aussi des poumons, des lieux de respiration pour leur qualité de l'air, je crois qu'il n'y a pas que les jardins publics, on peut encore préserver quelques jardins privés. Les villas avec jardin seront remplacées par les immeubles comme aux Chaprais, à la Rotonde, ce sont les plans B13 comme ça se fait également à Villarceau, à Saint-Claude...

M. LE MAIRE : Je vous donnerai quelques chiffres après.

Mme Françoise BRANGET : Oui, oui mais c'est ce qui est noté dans vos plans en B13. Enfin l'urbanisation des collines abîmera le paysage, les habitants comme les commissaires enquêteurs le disent, les habitants des Montboucons souhaitent garder le caractère environnemental et l'aspect esthétique de leur quartier, ce sont des réflexions en A273. Je vous invite à prendre en compte la judicieuse remarque exprimée par l'un de nos concitoyens dans l'enquête publique : « il est indispensable

de conserver des espaces non construits dans le cadre du développement durable», c'est un habitant du chemin de la Providence et c'est la remarque A186, vous n'avez qu'à regarder.

M. LE MAIRE : Vous n'allez pas nous sortir toutes les remarques. Vous avez regardé 4 remarques, vous nous les sortez mais que voulez-vous nous faire croire Madame BRANGET ? Madame, je vous interromps une seconde, ne nous faites pas croire que vous avez pris les remarques une par une pour les regarder. Vous avez pioché dedans, c'est tellement grossier comme méthode, soyons sérieux !

Mme Françoise BRANGET : Parce que la vie des habitants vous importe peu et que vous n'avez pas regardé tout ce qu'ils ont écrit ?

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ce que je dis. Je dis que votre méthode Madame est grossière et je vais vous répondre point par point.

Mme Françoise BRANGET : Deuxièmement, l'hyperdensification n'apportera pas non plus de solution à la préservation du cadre urbain diversifié comme vous dites. Vous ne voulez plus de villas, plus de maisons particulières, plus de pavillons individuels mais des immeubles partout et quand on voit la qualité architecturale des projets, comme à la Mouillère par exemple et vous le reconnaissez vous-même, on peut avoir quelques inquiétudes sur le paysage urbain.

M. LE MAIRE : Elle veut des villas particulières mais elle ne veut pas qu'on garde des espaces verts, c'est incroyable.

Mme Françoise BRANGET : Certains de nos concitoyens demandent le maintien de certaines zones pavillonnaires, B140, je vous l'ai noté je pourrai vous le donner...

M. LE MAIRE : Je connais.

Mme Françoise BRANGET : Ils sont attachés à la mixité habitat zone verte. Au-delà de l'esthétique c'est aussi une question de mixité sociale parce que cela pose effectivement la question du logement social. Besançon est fière de sa tradition sociale, nous avons certes besoin de logements sociaux et à Besançon le quota est déjà rempli puisque...

M. LE MAIRE : Il y en a plus qu'à Neuilly, c'est sûr !

Mme Françoise BRANGET : Il y en a plus que dans le reste de la France mais Neuilly n'est pas une référence (rires).

M. LE MAIRE : Ce n'est pas moi qui le dis !

Mme Françoise BRANGET : 26 % en 2004. Il n'y a pas des «Neuilly» dans toute la France.

M. LE MAIRE : Mais je ne vous dénoncerai pas Madame BRANGET.

Mme Françoise BRANGET : Nous avons besoin de logements sociaux. Qui dans cette salle est déjà allé se balader à Neuilly ? (rires).

M. LE MAIRE : Moi, Madame, tout le monde.

Mme Françoise BRANGET : Je ne suis jamais allée à Neuilly.

M. LE MAIRE : Moi si.

Mme Françoise BRANGET : Tant mieux pour vous. Je peux continuer s'il vous plaît ? A Besançon c'est 26 % de logements sociaux alors que la préconisation légale est de 20 %. L'enquête publique montre que certains Bisontins expriment des inquiétudes face au tout logement social et c'est en B8. Nous devons aussi garder en ville des contribuables, ceux qui paient à 100 % leurs impôts locaux et ils ne sont pas très nombreux puisque nous n'en avons qu'un tiers. La question du besoin de logement social, c'est aussi la question du développement économique...

M. LE MAIRE : En fait, c'est dehors les pauvres !

Mme Françoise BRANGET : Je continue Monsieur le Maire, c'est aussi la question du développement économique de la ville, de l'enrichissement de nos concitoyens qui semble si difficile à Besançon faute d'une politique économique dynamique et d'emplois bien rémunérés. Vous avez une responsabilité passée et présente. Alors qu'après la conquête triomphante du Département, de la Région, on aurait pu s'attendre à une politique dynamique de création d'emplois et de richesses à Besançon, on a été plutôt déçu car on a toujours plus de social, plus de festivités également et bien peu d'économies. Nous ne sommes pas contre le logement social, les ambitions et le financement du plan Borloo le prouvent. Votre introduction est bien discrète sur la politique de Borloo, on aurait certainement eu droit à un paragraphe si cela avait été une politique Jospin, Royal, Hollande ou Strauss-Kahn n'est-ce pas, mais ça n'a pas été le cas. Nous ne sommes pas contre le logement social mais nous ne sommes pas d'accord avec votre politique sociale en général et le logement social en particulier. Il faut sortir Besançon du social par le bas et enfin faire du social par le haut même en matière d'urbanisme.

M. LE MAIRE : Ça veut dire quoi ? J'aimerais une explication.

Mme Françoise BRANGET : Il faut encourager l'acquisition des logements sociaux, il faut encourager les plus démunis à acquérir leur logement au lieu de les maintenir toujours...

M. LE MAIRE : Mais bien sûr !

Mme Françoise BRANGET : Troisièmement, votre politique d'hyperdensification n'apportera pas de solution aux problèmes de circulation et de stationnement comme le disent un bon nombre de résidents, d'habitants et notamment les riverains de la rue Viancin mais aussi les habitants de la rue Querret. Soyons réalistes, des habitants supplémentaires ce sont aussi des voitures supplémentaires et donc des garages et des parkings et je sais que vous n'aimez pas les garages et les parkings, alors comment faire ?

M. LE MAIRE : Mais c'est totalement faux !

Mme Françoise BRANGET : La densification à outrance, c'est comme cela que le conseil de quartier de la Grette/Butte l'a qualifiée, la densification démentielle, ce sont les habitants des Montboucons qui le disent, ceci démontre que ce que vous prévoyez n'est pas la solution que veulent les Bisontins. Il suffit de lire les remarques des associations, les comptes rendus des réunions, des réunions de quartiers, des réunions que vous avez organisées, les pétitions des habitants aux Vaîtes, aux Montboucons, à Villarceau, à la Grette, à la Butte, aux Chaprais, à Velotte, les Bisontins ne veulent pas d'une politique qui défigure la ville. Ils comprennent que dans les faits, la densification, le logement social tous azimuts, l'habitat verticalisé ou horizontal comme vous l'avez dit tout à l'heure, ce qui a été relevé par les commissaires enquêteurs, tout concourt à dégrader leur cadre de vie et à faire fuir ceux qui le peuvent.

M. LE MAIRE : Ceux qui le peuvent, oui, ce que vous avez d'ailleurs fait vous-même puisque vous habitez je crois à Miserey.

Mme Françoise BRANGET : J'habite École-Valentin mais ce n'est pas pour fuir la ville parce que j'y ai résidé pendant plus de 20 ans et je m'y suis beaucoup plu.

M. LE MAIRE : Ah bon ?

Mme Françoise BRANGET : Oui en maison individuelle, un certain nombre ici en ont également. Les doutes et les manques de ce PLU : je terminerai par exprimer ces doutes déjà quant à la prise en compte des risques d'inondations. Je crois que vous ne prenez pas suffisamment en compte les observations du PPRI, c'est une curieuse façon de limiter les risques comme vous l'affirmez dans le PADD à la page 17 parce que vous en prenez des risques aux Prés de Vaux. Il faut certes valoriser la zone, le site Rhodiaceta n'est pas la plus belle des cartes postales de Besançon je vous l'accorde, mais cette zone est soumise à un aléa fort. Je suis d'accord avec votre projet de reconquête des Prés de Vaux, mais quel sera le projet qui peut être réalisé notamment par exemple le premier qui est la SMAC ? Moi je crois que là c'est de l'acharnement urbanistique parce que les observations du PPRI sont plutôt inquiétantes. L'urbanisation y est déconseillée. La Commission d'Enquête du PPRI considère qu'il est aberrant de construire en zone inondable. Elle présente en outre bien des réserves sur l'aménagement des Prés de Vaux. Je cite : «l'indispensable renouvellement urbain et la valorisation esthétique et patrimoniale du site ne doivent pas primer sur la prévention des risques». C'est écrit dans l'enquête publique à la page 90. Pourtant vous allez délivrer un permis de construire pour la SMAC à grand renfort de publicité pour justifier une autre promesse électorale mais je crois que là il y a de l'entêtement et un manque de discernement quant à sa localisation parce que vous poursuivez sans aucune considération pour les recommandations des conclusions d'enquête du PPRI. Ne vous a-t-on pas conseillé d'attendre, de faire preuve de prudence et de ne pas engager le concours d'architecte pour la construction ? Aujourd'hui si vous aviez à ajourner le projet, vous devriez payer un dédit important à son concepteur. Alors est-ce la meilleure façon d'appréhender...

M. LE MAIRE : Je sais que vous êtes à nos côtés pour faire que tout avance, donc ça me rassure.

Mme Françoise BRANGET : ...les projets d'une ville. Je trouve vos remarques absolument désobligeantes parce que je ne comprends pas ce qu'elles veulent dire. Je vous demande ce que vous voulez dire par là.

M. LE MAIRE : Je vais vous le dire : je sais et je suis sincère en disant cela, que vous êtes comme moi favorable à ce que les jeunes de cette ville, les étudiants de cette ville aient une salle des musiques actuelles qui manque à Besançon parce qu'il y en a une à Dijon, une à Mulhouse. Je sais donc que je peux compter sur les Députés de Besançon pour m'aider à faire avancer ce dossier. Ce n'est donc pas quelque chose de désobligeant, c'est au contraire...

Mme Françoise BRANGET : La SMAC je suis tout à fait d'accord et je trouve déplorable...

M. LE MAIRE : Et je sais que je peux compter sur vous pour m'aider.

Mme Françoise BRANGET : Vous pouvez compter sur moi, c'est vrai...

M. LE MAIRE : Voilà, c'est effectivement ce que je dis.

Mme Françoise BRANGET : ...parce que cela fait 7 ans qu'elle aurait dû être en route et la localisation a fait qu'on a un retard considérable dans la réalisation du projet. Je trouve que là vous n'avez pas été bon, vous auriez dû choisir une autre localisation.

M. LE MAIRE : Je ne suis bon nulle part, c'est bien connu.

Mme Françoise BRANGET : Non, non mais je suis tout à fait là pour appuyer les réalisations de ce type d'investissement pour les jeunes, d'ailleurs je vous l'ai démontré puisque j'en côtoie certains et que j'étais intervenue pour eux. Revenons au PLU et aux transports ; le PLU doit traduire en matière d'urbanisme la politique de déplacement et Jean en a déjà parlé donc je ne reviendrai pas sur ce qu'il a dit en matière de TCSP mais j'ai quand même relevé que vos espérances en matière de déplacement ce sont les modes doux qui sont toujours aussi poétiques, la marche, le vélo, le VTT, le roller et même la trottinette.

M. LE MAIRE : Ne soyez pas désagréable !

Mme Françoise BRANGET : Besançon en trottinette, c'est dans le document je ne l'ai pas inventé, alors je veux bien mais on se croirait plutôt au royaume des bobos d'Amélie Poulain.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas de vous ça, vous pouvez féliciter votre assistant. Bravo à l'assistant, c'est bien.

Mme Françoise BRANGET : Est-ce que je vous demande si c'est vous qui avez écrit vos rapports ?

M. LE MAIRE : Ah oui toujours, les voilà Madame.

Mme Françoise BRANGET : Figurez-vous que c'est moi qui ai écrit mes notes. Il reste de nombreuses interrogations ; que devient le contournement Nord-Est qui je le rappelle lui aussi a été victime d'une tractation électorale entre les deux tours, entre vous Monsieur le Maire et vos amis les Verts...

M. LE MAIRE : Ah bon ?

Mme Françoise BRANGET : ...à savoir un différé de la réalisation de cette voie, il ne faut pas l'oublier quand même, on a un peu de mémoire.

M. LE MAIRE : Attendez, stop.

Mme Françoise BRANGET : On vous le ressortira.

M. Éric ALAUZET : Vous n'allez pas le ressortir, je vais vous le sortir tout de suite Madame.

M. LE MAIRE : Vous arrivez même à énerver Éric ALAUZET, alors, arrêtez. Moi je vais vous sortir une autre lettre tout à l'heure.

Mme Françoise BRANGET : Vous n'avez pas mis beaucoup de volonté pour faire aboutir ce projet pendant les 6 années qui viennent de se passer.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, le Préfet aurait dû vous tenir informée de ses dernières lettres, cela vous aurait évité de dire une énorme sottise.

Mme Françoise BRANGET : J'étais là en 2001 et je me souviens parfaitement de ce qui s'est passé à l'époque au moment des élections municipales. Je me souviens des paroles de M. ALAUZET et je me souviens des différentes réunions auxquelles nous participons d'ailleurs assez fréquemment à l'aménagement de l'espace, à l'agglomération.

M. LE MAIRE : Est-ce que vous pouvez vous diriger vers votre conclusion quand même Madame ?

Mme Françoise BRANGET : L'achèvement de la rocade Nord-Est est quand même sujet à débat et on ressent une volonté délibérée de repousser le plus tard possible la réalisation de ce projet. Beaucoup de Bisontins attendent cette réalisation avec impatience. On attend le positionnement définitif de ce projet et là depuis 6 ans on n'a pas vu grand-chose, je le regrette.

M. LE MAIRE : Est-ce que vous savez Madame BRANGET qui, jusqu'à présent, est le maître d'ouvrage de la liaison Nord-Est ?

Mme Françoise BRANGET : On ne le sait toujours pas et on ne veut plus le savoir maintenant.

M. LE MAIRE : C'était l'État.

Mme Françoise BRANGET : Je le sais mais on a quand même perdu effectivement le financement des études, on les a laissé échapper quand on avait encore la possibilité de les avoir dans le contrat de plan État/Région.

M. LE MAIRE : Je vous répondrai tout à l'heure mais je ne peux pas vous laisser dire de telles choses. Nous avons reçu une lettre du Préfet, Madame, hier ou avant-hier, qui retire même...

Mme Françoise BRANGET : Mais en 2001 ce n'était pas le cas.

M. LE MAIRE : Mais en 2001 c'était lui le maître d'ouvrage désigné !

Mme Françoise BRANGET : Mais quel a été votre engagement, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE : Madame, en 2001 ce n'était pas mon engagement, essayez de comprendre. Très calmement, amicalement, en 2001 le maître d'ouvrage chargé de la réalisation de cette voie, c'était l'État, comme pour les Mercureaux. Ne reprochez pas au Maire de ne pas avoir lancé les études en 2001, qui étaient de la responsabilité de l'État...

Mme Françoise BRANGET : Je le sais.

M. LE MAIRE : Si vous le savez, ne dites pas cela. Je vais vous répondre puis vous reprendrez à la suite. Cela fait 50 minutes que vous parlez donc vous vous serez exprimée largement. Qu'en 2001 l'État ne l'ait pas fait ni en 2002 ni en 2003, certes, vous n'allez pas non plus reprocher au Maire de Besançon, au Président de l'Agglomération, au Président de la Région, au Président du Conseil Général, les retards dus à la carence de l'État pour faire la voie des Mercureaux. Moi je veux bien qu'ensemble nous nous unissions Madame pour avancer parce que la voie Nord-Est est indispensable mais n'essayez pas de faire porter la responsabilité au Maire alors qu'en 2001 le maître d'ouvrage et jusqu'à la décentralisation étape 2 où cela a changé, en 2005, Madame, c'était l'État. Vous entendez bien et il me semble que vous étiez déjà parlementaire à cette époque-là. Jusqu'en 2005, le maître d'ouvrage de la LNE c'était l'État Madame donc ne me faites pas le reproche de ne pas avoir avancé cette voirie qui n'était pas de la responsabilité ni de l'Agglomération ni de la Ville ni du Département ni de la Région mais de l'État. Il faut être clair quand on dit des choses.

Mme Françoise BRANGET : Je suis très claire Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE : Vous êtes claire mais vous vous trompez.

Mme Françoise BRANGET : Je ne me trompe pas, je suis d'accord complètement avec vous...

M. LE MAIRE : Mais vous nous reprochez de ne pas avoir lancé les études en 2001.

Mme Françoise BRANGET : Ce que je vous reproche, c'est le manque de volonté pendant ces dernières années de vouloir booster ce dossier-là qui est dans les cartons et que l'on attend depuis longtemps, c'est cela que je vous reproche. Et je compte effectivement sur des efforts unifiés sur notre collaboration...

M. LE MAIRE : Faites avancer déjà la voie des Mercureaux.

Mme Françoise BRANGET : ...pour faire avancer un certain nombre de dossiers bisontins, et heureusement que je n'ai pas attendu pour les faire avancer. La voie des Mercureaux, on ne va pas revenir là-dessus...

M. LE MAIRE : On voit où elle en est ! On voit où en est la tranchée couverte de Planoise, Madame !

Mme Françoise BRANGET : Écoutez, Monsieur le Maire, la tranchée couverte de Planoise, pourquoi ne l'avez-vous pas prévue du temps où vous étiez vous-même aux affaires et où vous avez... je vous rappelle que le chantier a été arrêté pendant de nombreuses années et qu'il n'a repris qu'en 2001.

M. LE MAIRE : Ah non Madame, mais la voie des Mercureaux...

Mme Françoise BRANGET : Le débat n'est pas sur la voie des Mercureaux...

M. LE MAIRE : Mais si il est là.

Mme Françoise BRANGET : On y reviendra si vous le souhaitez et je compte sur vous effectivement pour m'informer des démarches que vous faites, pour justement qu'on puisse ensemble plaider les dossiers auprès des Ministères.

M. LE MAIRE : Mais lorsque j'étais aux affaires, j'y suis d'ailleurs toujours un peu quand même au passage, la voie des Mercureaux était prévue, entre autres par des lettres signées des Préfets de l'époque pour avancer beaucoup plus vite et vous savez très bien quand les retards ont été pris, et je n'étais plus à ce moment-là aux affaires comme vous le dites.

Mme Françoise BRANGET : Toujours est-il que le chantier a été arrêté pendant un certain nombre d'années et il n'a repris qu'en 2001 et nous avons vu les crédits apportés l'année dernière en 2005 et 2006 par l'État. Je sais les efforts consentis par les collectivités locales en la matière mais je sais également que l'État était au rendez-vous, c'est tout.

M. LE MAIRE : J'espère d'ailleurs que par votre activisme que je souhaite au niveau national, vous allez pouvoir faire revenir l'État sur la décision catastrophique qu'il a prise de supprimer les versements publics pour les transports en commun en site propre, puisque nous avions auparavant 30 % de subventions de l'État et que cet État-là alors que vous, vous étiez aux affaires, a supprimé ces 30 %, ce qui correspond à un hold-up chiffré entre 50 et 80 millions d'euros sur les collectivités locales ici. Donc je compte sur vous et je m'en féliciterai publiquement, j'en prends l'engagement...

Mme Françoise BRANGET : Ça m'étonnerait car vous ne m'avez jamais félicitée des dossiers que j'ai déjà traités.

M. LE MAIRE : Eh bien j'en prends l'engagement Madame. Vous m'aviez dit la première fois que j'ai parlé de cela, Madame, que ce n'était pas vrai. Je vous avais dit de vérifier, vous ne m'en avez pas reparlé parce que j'avais raison et Madame je vous félicite toujours quand vous avancez, sauf que vous avez une fâcheuse tendance à récupérer le travail des autres. Par exemple pour l'Hôpital de Besançon où le travail a été fait par Paulette GUINCHARD et moi-même.

Mme Françoise BRANGET : Ah oui, c'est vrai, vous l'avez même déclaré à la télévision.

M. LE MAIRE : C'est la politique du coucou, vous venez vous mettre dans le nid des autres.

Mme Françoise BRANGET : C'est magnifique ce que vous êtes en train de dire là (rires). C'est magnifique parce que je ne nie pas les efforts que vous avez faits pendant la durée de votre mandat ni même les interventions qu'a pu faire en tant que Ministre Délégué aux personnes âgées Mme GUINCHARD. C'est tout à fait vrai et je le reconnais. Ceci dit, je trouve que vous êtes éminemment inélégant de mettre en cause ce qui a été fait, le travail que j'ai fait notamment dans l'enveloppe des 10 M€ qui a été attribuée à l'Hôpital de Besançon. Je vous signale que si je n'étais pas intervenue, l'Hôpital de Besançon aurait bénéficié tout au plus de 4, peut-être 6 mais jamais au-delà et que vous ne savez pas du tout comment cela s'est passé puisque vous n'étiez pas dans le Ministère, vous avez peut-être quelques antennes encore...

M. LE MAIRE : Pas mal même.

Mme Françoise BRANGET : ...mais je peux vous dire que ce qui a été fait, c'est bien le travail personnel que j'ai mené auprès de M. Philippe DOUSTE-BLAZY qui m'a dit avoir fait un effort conséquent et considérable pour l'Hôpital de Besançon. Je ne vous convaincras pas mais ça ne me fait absolument rien...

M. LE MAIRE : Revenons au débat Madame.

Mme Françoise BRANGET : ...Cela m'est complètement égal mais en tout cas, je ne vous laisserai pas mettre en cause mes paroles sur ce sujet. Je souhaiterais continuer sur le PLU si vous le voulez bien...

M. LE MAIRE : Et terminer peut-être, il y a une heure que vous parlez Madame.

Mme Françoise BRANGET : J'arrivais à la conclusion. Je vous signale que vous êtes souvent en train de me couper la parole et que j'ai bien du mal à terminer. Parce que les Bisontins, que nous ont-ils demandé finalement ? C'est d'être vigilant sur les projets urbanistiques, c'est de protéger leur sécurité, leur tranquillité quant à la circulation automobile, les scooters, les chemins piétonniers. Alors je sais que vous êtes revenu sur un certain nombre de chemins piétonniers et on peut vous en féliciter mais pas totalement. Ils s'inquiètent également et ils nous demandent de refuser l'hyperdensification et ses conséquences, de refuser les expropriations, les élargissements de voies dans les quartiers tranquilles, la disparition des jardins privés, les alignements autoritaires, les chemins piétonniers qui traversent les propriétés et nuisent à la tranquillité des habitants. Je citerai les commissaires enquêteurs : «une bonne urbanisation résulte sans doute d'un juste équilibre, d'une réelle diversité et de l'utilisation rationnelle des espaces sans omettre les aspirations légitimes de tous les citoyens». Alors je crois que vous êtes prisonniers de choix idéologiques, vous n'écoutez pas suffisamment les Bisontins qui se sont largement exprimés. Vous leur imposez un PLU basé sur l'hyperdensification, ils n'en veulent pas et bien nous non plus et nous voterons contre.

M. LE MAIRE : Ce n'est vraiment pas une surprise. Vous avez commencé en me félicitant pour la concertation et vous terminez en disant qu'on n'a pas écouté les Bisontins. Ceux qui sont ici sont habitués à ce genre de propos mais je vous répondrai globalement car je ne veux pas que ça se transforme en un dialogue entre un Conseiller Municipal et le Maire.

M. Éric ALAUZET : C'est un peu dommage Madame BRANGET, il y a beaucoup de généralités dans votre propos. Sur les généralités on est à peu près tous d'accord mais il faut trouver du concret derrière. Il y a beaucoup d'approximations, un peu de démagogie, beaucoup de hors sujets et puis des

inexactitudes parce que pour vous éviter de demander à votre assistant de rechercher le contenu de l'accord Verts/PS, vous lirez quand même l'alinéa 2 de la page 3 concernant la rocade Nord-Est : étude de différents scénarios alternatifs pour la RNE. Alors je ne sais pas où vous êtes allée chercher ce que vous avez dit tout à l'heure mais c'est quand même des exemples d'autres choses que vous avez dites. Cette question du PLU est vraiment trop importante pour qu'on ait envie d'alimenter de vaines querelles. Vous m'avez un peu provoqué mais je m'arrête tout de suite sur cette question, je n'ai pas envie de mener des querelles avec vous sur ces questions, ou à l'inverse de me livrer à des louanges sur le travail considérable qui a été mené par les services, par Michel LOYAT, j'y ai contribué aussi, Benoît CYPRIANI et d'autres. J'ai essayé de me livrer à un exercice d'objectivité, ce qui n'est pas simple parce que nous sommes les uns et les autres juges et parties, il y a des rôles un peu convenus entre la majorité et l'opposition, je vais essayer d'en sortir un petit peu.

Vous me permettez quelques généralités, je crois que ce n'est pas inutile d'y revenir. Le PLU c'est un acte capital qui dessine la ville de demain et pour 20 ans. Il définit les nouveaux fondements de la ville au regard de multiples enjeux dont celui de la ville durable, du changement climatique, de l'engagement de la France de diviser par 4 ces émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, c'est énorme, c'est ce qu'on appelle communément le facteur 4, quelque chose qui devient familier aux uns et aux autres. Notre PLU répond-il à cette urgence écologique ? Tiendra-t-il la distance au regard de l'accélération des phénomènes climatiques ? Un récent rapport de la communauté scientifique indique que le réchauffement climatique a malheureusement dépassé les prévisions les plus pessimistes à cette échéance d'aujourd'hui. Sommes-nous à la hauteur de ces enjeux ? Difficile d'être complètement affirmatif ; pourquoi ces doutes ? D'abord parce que, cela a été dit et chacun en convient, le PLU est un exercice extrêmement difficile, périlleux parce que d'une complexité rare. Aussi parce qu'il présente un certain nombre de limites réglementaires et d'impossibilités comme celle d'imposer comme cela a été fait par des ordonnances en Espagne des systèmes solaires de production d'eau chaude sur toute nouvelle construction, ou celle encore de concrétiser dans le règlement des continuités écologiques affichées dans le PADD. Voilà des limites auxquelles on se heurte bien entendu.

Autre question, toujours parce que les slogans démagogiques de la campagne à la ville ou de Planoise à l'horizontal que j'ai entendus durant ces derniers mois, ces dernières années, poussent à une consommation excessive d'espaces que nos enfants nous reprocheront d'avoir perdu. Encore et surtout parce que le PLU se heurte aux résistances culturelles qui font de la croissance matérielle, toujours plus de routes, toujours plus d'équipements, le symbole absolu du progrès, qui conduisent trop souvent à se faire un avis depuis le volant de sa voiture ou la fenêtre de sa maison ou de son appartement. Enfin en raison et je cite les propos de la Commission d'Enquête, «des ambitions parfois antinomiques de la loi SRU», ce qui ne facilite pas la tâche, tout cela peut évidemment conduire à des appréciations très différentes et contrastées selon l'objectif que la critique veut atteindre, la vôtre en particulier ou la façon dont la majorité présente ce progrès. Les conclusions de la Commission d'Enquête en font l'illustration oscillant entre satisfecit et critique allant même dans sa conclusion jusqu'à trouver, je cite : «évidente», c'est le mot de la Commission d'Enquête, «de ne pas aboutir à une parfaite adéquation entre les effets espérés et les résultats attendus». Cela montre bien la complexité de cet exercice.

La Commission d'Enquête qui, malgré sa volonté de rendre, comme elle le dit elle-même, un document complet, un avis circonstancié, éclairé et juste, n'est pas non plus totalement à l'abri d'erreurs d'appréciation, en particulier quand elle reproche au PLU de ne pas inscrire dans les règlements des notions concernant les consommations d'énergie. Il y a évidemment une petite erreur d'appréciation puisque malheureusement, à la différence de ce qui se passe en Espagne encore une fois, on n'a pas la possibilité dans un PLU d'inscrire de telles prescriptions si ce n'est à modifier le COS dans certaines conditions particulières.

J'arrête les généralités et je viens sur quelques points précis en complément de ceux qui seront évoqués par Benoît CYPRIANI dans un instant. Michel LOYAT a parlé de continuité écologique, alors

c'est vrai qu'on a vu des taches sur les plans qui nous ont été montrés qui visent à constituer cette continuité écologique ; simplement le maillage entre ces différents espaces n'est pas facile. L'intention, les orientations étaient bien affichées dans le PADD mais la traduction réglementaire est là aussi extrêmement difficile pour afficher ces continuités. Je pense qu'au-delà de ce PLU il faudra compenser ce manque par la mise en place d'un document général de planification de l'infrastructure verte incluant les continuités de vert justement, les espaces agricoles et autres qui sont décrits au PADD et qui d'une certaine façon n'apparaissent qu'en creux dans certaines zones, certains zonages de Besançon parce qu'ils sont soumis à des réalisations futures de telles ou telles zones d'aménagement. C'est seulement à ce moment-là que ces continuités pourront être affichées mais encore faudra-t-il s'en souvenir ou alors être présent pour en assurer la réalisation. Donc ce sont de petites difficultés qu'on a rencontrées.

Une deuxième concerne l'énergie et j'ai indiqué tout à l'heure les limites de l'exercice réglementaire. Cela suppose aussi que dans les règlements de zone à urbaniser dont la Ville a la maîtrise, on prescrive le moment venu, les éléments concernant notamment les énergies, les performances énergétiques des bâtiments et les énergies renouvelables mais aussi plus généralement les éléments concernant la qualité environnementale : récupération d'eau, végétalisation, etc.

Troisième point : la LNE qui a été évoquée tout à l'heure ; Michel LOYAT l'a expliquée, donc l'annexe concernant la LNE donne des informations qui sont dépassées aujourd'hui. Il convient donc de la supprimer et de ne pas livrer au public une information qui contient des données erronées et caduques au regard des études les plus récentes que l'État a réalisées.

Quatrième point : la hiérarchie d'urbanisation puisque là ce n'est pas ce qu'on demande au PLU ; il n'empêche qu'on doit réfléchir à cette question-là et que dans le temps on a à fixer les hiérarchies d'urbanisation. Pour ma part, je souhaite que nous donnions la priorité aux zones de renouvellement urbain, notamment les friches avant de se lancer peut-être par facilité parfois dans l'urbanisation de zones où il n'y a rien, comme des champs situés autour de Besançon et notamment les zones agricoles. Il faut savoir que la France consomme deux fois plus de terre agricole que l'Allemagne pour son urbanisation et qu'on consomme à peu près un département tous les 6 ans en France pour l'urbanisation. Il ne faut pas prendre cette question à la légère ; Besançon s'est construite depuis des années, des dizaines d'années, des siècles, on n'a pas que 20 ans derrière nous, on a des dizaines et des dizaines d'années, voire des centaines d'années, il faut penser au-delà de ce simple PLU.

Cinquième remarque concernant la nature de l'habitat : je suis plusieurs fois intervenu sur cette question-là et je veux insister sur notre responsabilité à proposer avec l'aide des promoteurs et des architectes des formes nouvelles, enfin pour certaines elles sont en réalité anciennes, réhabiliter des formes anciennes et apporter des formes nouvelles d'urbanisation et d'habitat attractif qui concilie la nécessaire compacité et j'insiste là-dessus de l'habitat urbain et la qualité de la vie. Ce n'est pas du tout incompatible, bien au contraire. Il suffit d'aller voir ce qui se passe dans certaines villes et notamment à l'étranger pour s'en convaincre. Au fond il s'agit, sur cette question, de sortir d'une logique de réponse à la demande pour entrer dans celle de la modification de l'offre. Nous avons la responsabilité aussi d'orienter nos concitoyens vers des offres d'habitat différentes, de sortir de ces traditionnelles oppositions entre la maison individuelle et l'immeuble de 6 ou 10 étages. Je pense particulièrement aux Vaîtes qui sera un éco-quartier convoité, je vous l'assure.

Sixième et dernier point : la question de l'adaptabilité de notre outil du PLU en fonction des éléments que j'ai donnés en introduction. Je crois qu'il faut rester l'arme au pied car les évolutions sociales notamment les prises de conscience d'un certain nombre de questions comme celles de l'environnement, du réchauffement climatique, l'attrait de la ville par des nouvelles formes urbaines et d'habitat que j'appelle de mes vœux dont je viens de parler, les évolutions environnementales avec de nouvelles contraintes, les évolutions démographiques, le vieillissement bien entendu mais aussi les aléas, il faut bien le reconnaître, sur les prévisions d'augmentation de la population, enfin les évolutions économiques,

le coût du foncier qui va augmenter très fortement dans les années à venir, bref tous ces éléments rendront nécessaires les actualisations du PLU, peut-être à une échéance plus rapprochée que prévue et je crois qu'il faut en prendre acte. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Benoît CYPRIANI pour donner de la cohérence au propos global.

M. Benoît CYPRIANI : Vous m'accordez un rôle important certes...

M. LE MAIRE : Non mais tu es le Président du groupe donc je crois que c'est normal que tu interviennes à la suite, c'est ce que je veux dire.

M. Benoît CYPRIANI : Oui, mais cela ne va pas donner de cohérence, cela ne va pas non plus donner d'incohérence, ne vous inquiétez pas.

M. LE MAIRE : Je suis tout sauf inquiet.

M. Benoît CYPRIANI : Je vais rentrer un petit peu plus dans les détails sur un certain nombre de points mais rassurez-vous, je ne vais pas être trop long. Je vais survoler certains thèmes qui ont fait l'objet d'observations, on ne va pas refaire le débat que nous avons eu lors de l'arrêt du PLU voici un an. J'ai 5, 6 thèmes qui ressortent, en particulier l'agriculture urbaine. Il y a eu des évolutions comme Michel LOYAT l'a indiqué, sur le terrain des Montboucons. Ce sont des évolutions que nous avons demandées à toutes les étapes du PLU et nous sommes donc assez contents que ce projet de parking soit retiré. Bien sûr il y a des solutions à trouver pour ne pas pénaliser le fonctionnement du lycée ; on espère qu'elles le seront non pas sur le terrain agricole avec l'accord de l'exploitant, mais plutôt sur les terrains dépendant de la CAGB, sur le chemin de la cité de l'Escale. Il y a eu beaucoup d'observations pour soutenir cette exploitation agricole aux Montboucons, il n'y en a pas eu d'équivalentes sur les Tilleroyes et je trouve cela un peu dommage et j'ai un peu d'inquiétude pour l'avenir de cette exploitation.

Concernant la préservation des collines, on a dénoncé un fort impact paysager qui a été indiqué sur deux emplacements, il s'agit de celui du Chemin des Echenoz de Velotte et un autre rue Leverrier toujours aux Montboucons. Il s'agit donc de deux collines ou de coteaux qui sont très visibles et principalement celui des Echenoz de Velotte qu'on voit en entrée de ville, quand on vient de Beure, celui-là il va falloir être très fort pour faire quelque chose d'esthétique. Ce projet-là principalement a été critiqué simultanément par nous-mêmes, par l'État, par la Commission d'Enquête et par l'Architecte des Bâtiments de France. On a demandé la suppression de ce projet et ça n'a pas été accepté, cela fait partie de nos frustrations.

Concernant la protection des ressources en eau, on avait une inquiétude particulière sur les dolines, dolines qui ont un rôle important au niveau du fonctionnement du réseau hydrique, car c'est l'interface, une sorte d'entonnoir entre l'extérieur et le réseau souterrain dans le réseau karstique, donc leur préservation est importante. Nous considérons qu'il aurait fallu interdire les constructions et le comblement de ces dolines quelles que soient les zones. C'est un principe qui a été accepté mais uniquement pour les zones agricoles et les zones naturelles. Ailleurs on peut déplorer que ces dolines ne soient perçues que comme des éléments de fragilisation du sous-sol, c'est-à-dire que c'est un peu dangereux pour les constructions si on ne fait pas attention à la façon dont on construit à cet endroit mais on ne s'inquiète pas suffisamment dans ce cas de l'impact éventuel sur le réseau hydrique. L'État lui aussi avait demandé cette interdiction de construction et cela n'a pas été accepté.

Concernant les énergies renouvelables, je voulais citer quand même une remarque du commissaire enquêteur : «le règlement ne prévoit aucune mesure incitative pour favoriser l'utilisation des énergies renouvelables alors que le document est sensé s'inscrire dans une démarche de développement durable». Alors effectivement nous l'avons demandé aussi mais apparemment ce n'est pas possible réglementairement d'intégrer dans le PLU ce genre d'indication ou d'obligation en tout cas,

donc on souhaite que le service Urbanisme, s'il ne peut l'imposer, le recommande et l'incite le plus vivement possible à toutes les personnes qui souhaitent équiper leur maison de cette façon et en tout cas qu'il n'y ait pas d'obstacle à cette réalisation au niveau des différents règlements d'urbanisme locaux qui pourraient se créer.

Concernant l'élargissement des voiries, beaucoup de personnes ont réagi, effectivement à beaucoup d'endroits l'élargissement était discutable. Bien sûr il y a un certain nombre de voiries sur lesquelles l'élargissement se fera avec une réduction de l'emprise, ce qui est plutôt bien. Je reprends là une demande de l'Architecte des Bâtiments de France que nous avons proposée nous aussi en comité de pilotage : c'est que s'il y a des murets en pierre abattus lors des travaux d'élargissement, il faut qu'ils soient reconstruits et s'il faut construire des murs de soutènement, ceux-ci doivent être traités avec des matériaux correspondant au site. Si vous vous promenez sur le chemin des Ragots ou à Chaudanne, vous verrez les dégâts que cause un élargissement qui ne tient pas compte de ce genre d'attention, un élargissement en tant que tel n'est pas trop gênant à partir du moment où les murs sont conservés. Si on met des murs en béton, cela devient quelque chose de terrible, esthétiquement bien sûr.

Concernant le cheminement des piétons, contrairement à ce qu'a écrit un observateur de la vie politique, je voulais dire qu'on s'associait aux critiques qui avaient été effectuées sur le tracé de ces chemins. Ils ont été visiblement improvisés et même le service Urbanisme reconnaît qu'il y a eu une défaillance à ce niveau-là. Certains sont justifiés, d'autres non, donc le ménage a été fait. On en aurait bien conservé quand même quelques-uns qui ont disparu mais dans l'ensemble, on est plutôt satisfait que des situations anormales aient été résorbées.

Concernant les changements de zonage, les passages de zones naturelles en zones constructibles par exemple, les modifications sont dites marginales entre l'arrêt du PLU c'est-à-dire en juillet 2006 et l'approbation qui a lieu aujourd'hui, ce qui est vrai sur la majeure partie, mais nous déplorons quand même l'ouverture à la construction d'une zone de 2 hectares qui se trouve chemin de Tallenay ; elle était en zone naturelle jusqu'à il y a quelques semaines et maintenant elle est passée en zone à urbaniser et nous n'étions pas d'accord sur ce point.

Un petit mot sur le terrain Hugenschmidt des Chaprais : nous sommes plutôt contents que le plan masse ait été supprimé, cela correspond mieux aux souhaits de la population. Il y a un règlement de droit commun qui est plus compréhensible. On pourrait améliorer encore les choses ; il y a par exemple un passage qui est aménagé là entre les constructions ; ce qui serait bien pour rassurer les habitants qui sont un peu inquiets de cette ouverture permanente, ce serait de le fermer le soir, je pense qu'on pourrait étudier cette possibilité.

M. LE MAIRE : Peut-être.

M. Benoît CYPRIANI : Concernant les demandes du conseil de quartier des Montboucons de passage de deux zones, Ud en zones Up ou en zones naturelles, je me demande si tout le monde soutiendrait le passage de toute cette zone en zone naturelle. Nous, nous y serions plutôt favorables mais je ne suis pas sûr que les habitants du quartier et les propriétaires de terrains qui seront urbanisés seraient très contents.

Une dernière chose sur le suivi et l'évaluation : ce PLU doit être maintenant suivi de façon régulière pour que les objectifs du PADD en particulier sur le développement durable soient évalués et qu'on vérifie l'adéquation avec les intentions. Donc un tableau des surfaces a été joint au dossier, on en avait fait la demande, l'État nous a aidés à obtenir ce tableau. Au départ on nous avait répondu que c'était difficile et effectivement c'est difficile parce que les zones du POS ne sont pas exactement similaires aux zones du PLU mais en expliquant les choses, et je crois que là elles sont bien expliquées maintenant, on comprend facilement. On constate par exemple que les surfaces à urbaniser ou urbanisées ont augmenté de 17 %,

je n'ai pas noté exactement mais c'est à peu près 360 hectares. Il faut faire attention à ce que cette augmentation ne suive pas une courbe de ce niveau parce qu'on ne va pas pouvoir maintenir ce rythme éternellement.

Sur le reste du suivi environnemental, il est à construire. Il y a un certain nombre d'éléments dans le document du PLU mais ils ne sont pas opérationnels et il va donc falloir faire des fiches, beaucoup des préoccupations sont inscrites dans l'Agenda 21 mais il reste à rédiger les fiches actions ce qui n'est pas encore fait. Voilà, je vous remercie.

M. LE MAIRE : J'ai entendu ta remarque concernant Chaprais/Rotonde, la fermeture du passage le soir. Si cela peut rassurer personnellement je n'y suis pas opposé, il faut voir avec Michel LOYAT mais c'est vrai que les cheminements piétons le soir, la nuit, ne sont pas forcément très très utilisés. Si cela peut rassurer, toujours dans un souci d'écoute et de compromis, pourquoi pas si cela est possible.

M. Michel LOYAT : D'autant plus possible qu'il s'agit d'une servitude sur une propriété qui reste propriété privée et non pas d'un emplacement réservé et lorsqu'il y a des servitudes on passe des conventions effectivement avec les propriétaires dans lesquelles on prévoit, on peut le prévoir, par exemple une fermeture.

M. LE MAIRE : On a une servitude de ce type pour le passage situé à proximité du Crédit Lyonnais Grande Rue qui permet de ressortir en face de la Brasserie Granvelle et c'est fermé le soir, ça existe aussi dans la rue Battant. Il faut à la fois permettre le passage des gens mais si pour sécuriser et les rassurer il faut fermer, personnellement, je n'y vois pas d'inconvénient.

M. Pascal BONNET : Je n'avais pas prévu d'intervenir dans la mesure où mes collègues Jean ROSSELOT et Françoise BRANGET ont été assez complets sur le sujet. Je voudrais juste dire un mot sur la question du contournement puisque suite au débat que vous avez eu avec Françoise BRANGET, je voudrais apporter une petite précision... Parce que je suis loin d'être un fanatique du tout routier, je n'étais pas forcément de ceux qui plaidaient au départ pour ce type de contournement mais je crois qu'on est tous en phase aujourd'hui sur le fait qu'à partir du moment où on a commencé il faut aboutir. Je voudrais quand même préciser que le contexte est plus complexe que vous ne le laissez entendre. Je crois savoir qu'au moment du contrat de plan État/Région ancien, le Ministre de l'aménagement du territoire de l'époque, Mme VOYNET ne voulait pas développer le volet routier et que les exécutifs locaux de gauche comme de droite avaient défendu ce volet routier, donc le Gouvernement JOSPIN sur ce plan n'était pas très dynamique et très décidé à le voir aboutir. Je dois dire aussi qu'on sait que ce contournement est important et quand on est dans une logique de PLU, c'est important de savoir ce qu'on va faire mais il est aussi un élément important du PDU puisqu'il vise aussi à désengorger le boulevard et permettre les transports en commun et les modes doux plus en site propre sur le boulevard Nord.

Je me souviens qu'il y a quelques années maintenant suite à un article des Verts dans BVV mettant l'accent sur un choix nécessaire pour notre ville et l'agglomération entre le routier et le transport en commun, nous avons nous, groupe UMP, tenu à demander à la Ville, à son Maire et à son Conseil Municipal de prendre une position forte sur l'aboutissement du contournement à travers un engagement net sur la liaison Nord-Est et vous n'aviez pas souhaité voter cette motion parce que la majorité actuelle n'était pas en accord là-dessus. Alors je sais aujourd'hui que tout le monde est d'accord sur le principe d'une liaison, qu'apparemment tout le monde n'était pas d'accord sur les modalités de cette liaison et qu'il est sans doute possible qu'en haut lieu, quand il y a d'autres enjeux dans d'autres régions, le fait que la Ville de Besançon n'aie pas pris une position nette à ce moment-là, n'aie pas aidé, Françoise BRANGET et d'autres qui se sont battus, à obtenir plus. Mais on doit dire et reconnaître que Françoise BRANGET a eu un engagement net pour la question de l'achèvement le plus rapide possible des Mercureaux et je ne doute pas que Jacques GROSPERRIN parce que c'était un de ses engagements de campagne, se

souciera de la liaison Nord-Est. Je crois qu'on a tous intérêt à ce que les choses avancent dans l'intérêt de l'ensemble de nos concitoyens.

M. LE MAIRE : Je le redirai, je reparlerai de la liaison Nord-Est, effectivement c'est une nécessité. Sans entrer dans le débat sur la voie des Mercureaux, qui est responsable de quoi, de toute façon force est de constater que désormais les travaux n'avancent plus suffisamment, que l'Agglomération dont je suis le Président va remettre, vous le savez très bien, 9 M€ qu'elle ne va pas aller chercher ailleurs mais qu'elle va mettre de sa cassette, 9 M€ pour avancer, que le Département par ailleurs aussi a décidé de mobiliser, Vincent FUSTER ou Danièle TETU peuvent le dire, des crédits importants pour terminer cette liaison Nord-Est. On ne pourra donc pas reprocher aux collectivités de gauche de ne pas avoir avancé sur la voie des Mercureaux. J'ai des lettres de Préfets qui me disent que tout sera terminé en 2005, Paulette GUINCHARD a les mêmes lettres, voyez où nous en sommes, en 2007, et nous n'avons pas beaucoup avancé. Il est vrai aussi pour être juste qu'entre temps il y a eu l'accident dans le tunnel sous le Mont Blanc qui a beaucoup retardé les choses puisque, à juste titre, nous allons essayer de faire deux tuyaux au lieu d'en faire un, et que les normes de sécurité sont encore plus draconiennes, ce qui est bien mais nous avons là perdu du temps, c'est justice de le dire. Je crois que par rapport à cela, ce qui n'est pas acceptable c'est que les uns ou les autres utilisent ce prétexte comme une machine de guerre. J'ai envie de rappeler que, comme pour la liaison Nord-Est, nous sommes tous d'accord qu'elle est nécessaire, donc unissons nos efforts pour la faire avancer mais je n'accepterai pas que l'on dise que certains n'ont rien fait et que d'autres ont tout fait car ce n'est pas vrai. Je sais comment cela fonctionne quand les décisions sont prises même si elles ont été motivées par les interventions d'un Maire ou d'un Président de Conseil Général ou d'un Président de Conseil Régional, et c'est vrai de tout temps d'ailleurs, on envoie un courrier au Député avant même de prévenir le Maire, j'ai encore eu des exemples dernièrement mais je ne m'insurge pas contre cela parce que ça a toujours été le cas. On fait jouer au Député le rôle du facteur parce qu'il peut envoyer un communiqué de presse en disant «j'ai obtenu cela», donc je ne m'en offusque pas mais sur la liaison Nord-Est en tout cas, d'ailleurs Éric ALAUZET vous l'a dit tout à l'heure, nous avons été dès 2001 d'accord pour dire qu'il fallait cette liaison parce qu'elle est nécessaire pour aller de l'Est au Nord mais aussi pour notre plan de déplacements urbains parce que la requalification du boulevard, c'est-à-dire l'utilisation de deux voies du boulevard appelé boulevard Nord en voies pour les transports en commun en site propre ne passent que si la liaison Nord-Est est réalisée. Donc c'est une nécessité et ne faites pas le procès aux Verts en disant qu'ils étaient contre puisque dans l'accord même que nous avons passé, il a été dit qu'ils étaient favorables.

Qu'on ne me dise pas des choses fausses, qu'on ne m'accuse pas d'avoir traîné depuis 2001, même si c'est de bonne guerre, pour retarder la liaison Nord-Est puisque jusqu'en 2005 voire 2006, le temps que tout cela se mette en place, c'était l'État qui était maître d'ouvrage. Ce n'était donc pas la Ville. L'État a décidé de se retirer de ce projet laissant le soin aux collectivités de se débrouiller pour assurer son financement et trouver un maître d'ouvrage. L'ensemble des collectivités vont donc être en difficulté. Mais c'est quand même bien là, qu'on le veuille ou non, un désengagement massif de l'État qui avait la maîtrise d'ouvrage de cette voirie. C'est comme si la voie des Mercureaux n'était pas faite et qu'on dise à la Ville, à l'Agglomération, au Département et à la Région de la faire.

Mme Nicole WEINMAN : Je souhaite intervenir au nom du groupe UDF - Société Civile parce que personne ne comprendrait que nous ne témoignions pas nous aussi de notre intérêt pour ce dossier, excellent dossier, même très lourd dossier. Permettez-moi de faire une intervention aussi peu logorrhéique que possible en tout cas très humblement pour vous dire toute la difficulté d'appréhender ce dossier, malgré la récurrence de ce type de dossier qu'on voit à chaque Conseil revenir sur nos pupitres. Je crois qu'à travers ces documents nous pouvons mesurer la complexité des choses surtout, et je rappelle l'humilité de mon propos, nous n'avons pas la chance dans notre groupe Société Civile et UDF d'avoir un représentant à la Commission Urbanisme, d'où notre difficulté supplémentaire. Ceci dit, cela ne nous a jamais empêché d'aller consulter directement les services pour avoir des renseignements sur les différents projets.

M. LE MAIRE : Et ils vous les ont donnés.

Mme Nicole WEINMAN : Je l'ai fait récemment pour les Vaîtes. Je crois que c'est le rôle d'un élu, comme ça peut être celui d'un député d'aller chercher des subventions, que de s'occuper de ses concitoyens. La qualité du document, tout le monde l'a mise en avant. Je tiens à vous préciser que ce commentaire sera fait dans la plus grande objectivité mais sans complaisance, dans la mesure où on vient d'écrire, comme le disait tout à l'heure Éric ALAUZET, des règles dans le marbre pour 20 ans, que nous avons tous à cœur d'avoir une ville qui, comme ce qui nous entoure, comme notre société, bouge, évolue, se transforme. Besançon est une ville historique qui a des contraintes géographiques, topographiques qui ne sont pas sans créer de nombreuses difficultés, on le sait. Nous avons un terrain à nous approprier le plus largement possible et à partir du moment où nous redéployons cette utilisation de l'espace, c'est un peu comme une liberté qui a ses règles, eh bien là aussi nous gravons nos règles dans le marbre et avons ce document opposable.

Ceci dit, je vais quand même commenter sans entrer dans les détails des récriminations diverses ou des problèmes soulevés tout au long du document, faire un commentaire à l'aune de ce qu'un élu moyen peut observer sur ce PLU. Permettez-moi d'y lire d'abord des besoins nouveaux exprimés en espaces de zones d'activités et l'élu que je suis lira TEMIS, TEMIS qui n'est pas sans générer des nouvelles activités puisque ce sont récemment 600 emplois qui se sont créés sur ce site, un incubateur, un hôtel d'entreprises qui, avec un turn-over rapide permet aussi à certaines entreprises de TEMIS d'essaimer et d'avoir besoin de consommer l'espace.

Ce sont aussi des appartements ; c'est vrai qu'une collectivité a à gérer des Bisontins, qu'ils paient ou non des impôts, parce qu'ils ont tous besoin de se loger et qu'à Besançon nous n'en ferons pas l'économie. Je crois qu'il a été décidé que nous aurions 800 appartements par an à construire pour rattraper notre retard, donc le faire sans consommation d'espace, c'est comme résoudre la quadrature du cercle mais cela fait partie des challenges à relever d'une équipe municipale.

Je ne dirais pas comme je l'ai fait fréquemment auparavant qu'à l'Est toujours rien de nouveau même si la rocade Nord-Est n'a pas abouti, nous en avons tous parlé, peut-être que la restructuration de la sortie Est peut pousser à l'accélération de la réalisation de cette rocade.

Sur les conclusions de l'enquête, j'ai trouvé paradoxalement que 592 observations c'était assez peu, quand on voit au hasard de nos rencontres tous les problèmes qu'on nous expose. Je n'ai pas eu l'impression que c'était énormément pour un document de cette importance. J'ai même été surprise de ne pas y trouver certaines remarques notamment sur des tracasseries qui viennent de façon tout à fait récurrente dans les colonnes de presse et qui n'ont pas du tout été mises en avant par les riverains. Peut-être y a-t-il encore des choses à réaménager notamment sur des occupations sauvages d'espaces en bordure de ville, sur le bas de Charmarin, la prolongation des Prés de Vaux, etc. parce qu'on sait aussi qu'il y a beaucoup de riverains qui s'en plaignent mais je n'ai pas vu d'observations sur cela dans le document que nous avons quand même pris le temps de lire avec beaucoup d'attention.

Sans complaisance Monsieur le Maire parce que comme je l'ai dit ou comme vous l'avez deviné, nous soutiendrons ce PLU, faisant confiance à votre volonté de dialogue et votre désir de toujours favoriser la transaction plutôt que le passage en force et je tiens à vous confirmer la vigilance que nous aurons tous dans notre groupe à ce que cela se fasse dans ces conditions-là.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Vous avez raison de dire que je privilégie la discussion au passage en force, ce qui ne m'empêche pas de décider quand il faut effectivement le faire, mais la discussion est toujours préférable, je suis bien d'accord avec vous.

M. Michel JOSSE : Monsieur le Maire, beau document de travail et facile à comprendre. Naturellement, nous aurions pu apporter d'autres orientations pour certains secteurs à urbaniser mais dans son ensemble, comme disait Nicole WEINMAN, le PLU nous satisfait, nous convient. Nous avons pu remarquer aussi une certaine concertation positive avec les habitants, par exemple Chaprais/les Vaîtes et qu'il n'y avait pas eu de favoritisme particulier pour des terrains classés constructibles. En ce qui concerne le secteur des Vaîtes, je pense que cette urbanisation ultérieure sera réussie avec le concours des habitants. Cela en prend bien le chemin et nous y veillerons. En ce qui concerne les entrées de ville, Monsieur le Maire, je vous donnerai un carton jaune surtout en particulier pour l'entrée de la rue de Vesoul où nous n'avons aucun panneau indiquant que nous sommes à Besançon...

M. LE MAIRE : Tu vas l'avoir ton panneau Michel.

M. Michel JOSSE : Le seul panneau qui existe c'est celui du Conseil Régional. Heureusement qu'il y a eu Vauban parce qu'on a eu droit à une affiche Vauban mais vraiment on se croit à l'entrée de Chouzelot.

M. LE MAIRE : On l'appellera rond-point Michel JOSSE. C'est vrai que tu l'as signalé à de nombreuses reprises.

M. Michel JOSSE : Il n'y a rien de fait, il n'y a même pas un panneau Besançon.

M. LE MAIRE : Ça vient.

M. Michel JOSSE : Ça vient mais depuis le temps que je le demande, deux ans au moins, il y a une réactivité négative.

M. Jean-Claude ROY : Le transport en commun en site propre a été cité à plusieurs reprises. Je voudrais préciser que ce projet avance au rythme d'une jeune agglomération et qu'aujourd'hui nous avons la chance sur l'agglomération d'avoir un réseau de transports en commun performant que beaucoup de collectivités nous envient y compris celles qui aujourd'hui ont déjà un tramway. Donc le projet de TCSP fait l'objet d'études préliminaires d'insertion et quand ce projet sera plus avancé, il fera l'objet d'une enquête publique, d'un débat public et d'une déclaration d'utilité publique. C'est à ce moment-là, dans le cadre de cette procédure, que le PLU sera mis en conformité.

Je voudrais aussi donner mon appréciation. Je le fais rarement ici parce que ce sont souvent des problèmes d'agglomération, mais Jean ROSSELOT et Mme BRANGET ont toujours tendance à souffler sur les braises. Un PLU c'est un grand projet et il ne se fait pas en attisant les mécontentements. Il tient compte des intérêts particuliers mais il trace l'intérêt général d'une ville à 15-20 ans. Jean, le b-a-ba d'un parc relais c'est d'être connecté avec une ligne ou un TCSP donc des lignes fortes. On ne peut pas en mettre à toutes les entrées de ville, cela ne fonctionnerait pas, c'est déjà la première chose. Pour la rue Arago, si dans le quartier tu t'étais intéressé au sujet lui-même, au-delà de l'article paru dans la presse, tu aurais su que la transaction avait été réalisée avec le propriétaire précédent de la personne qui est en photo et que cette cession gratuite était donc enregistrée chez le notaire dans un acte notarié et le rachat par le deuxième propriétaire a effectivement pris en compte la première transaction.

Madame BRANGET, au-delà de ce que vous pouvez toujours dire sur le cœur de ville qui ne serait pas accessible, nous avons nous un baromètre qui est plus fiable que le vôtre ou que votre appréciation : quand nous entendons des gens qui arrivent d'autres villes de France ou de l'étranger ou des Bisontins qui reviennent à l'heure de la retraite parce que la ville est belle et qu'ils s'y trouvent bien, ils nous disent ce qu'ils ressentent de la qualité de cette ville, de la qualité du transport public, que le stationnement est possible et qu'il n'est pas cher. Je vous renvoie, ce n'est pas mon magazine, à Auto Plus du mardi 26 juin qui classe Besançon, capitale régionale en 1^{ère} place. Nous avons le plus de stationnement gratuit, le

moins de stationnement payant, 15 % seulement et le tarif le moins cher et au-delà de ce tarif à l'heure, nous avons des partenariats avec les commerçants, avec des horaires adaptés pour 1 € la nuit de 19 heures à 9 heures, donc arrêtez de dire des choses qui sont inexactes ou fausses.

Je vous renvoie aussi à vos propos quand vous critiquez ce que vous voyez arriver comme développement des modes alternatifs. D'abord cela résulte de la loi qui s'oppose à tous et la loi sur l'air nous impose de mettre en place des modes alternatifs à la voiture en ville, dans les villes de plus de 100 000 habitants comme à Besançon. Et nous sommes fiers pendant ce mandat d'avoir favorisé ce développement, d'avoir développé le secteur piétonnier et d'avoir créé un cœur de ville qui bat à son rythme mais qui bat sans thrombose, parce que le pire pour un cœur de ville c'est l'infarctus...

M. LE MAIRE : Même pour l'homme !

M. Jean-Claude ROY : ...et ce que nous avons mis en place permet donc de bien vivre et de se plaire au centre-ville à Besançon. Nous allons lancer le 25 septembre un nouveau projet : 30 stations, 200 vélos, ce sera encore davantage de modes alternatifs à la voiture à Besançon à la rentrée prochaine.

M. Denis BAUD : Je voulais en tant que Président d'un organisme bailleur intervenir quelques instants parce que tout à l'heure dans les propos de Françoise BRANGET, Députée de la République, on a quand même entendu toutes les idées fausses finalement qui circulent sur ce qu'on appelle le logement social, ce qu'on appelle parfois les habitations à loyer modéré. J'ai entendu parler d'urbanisme de gauche. Je voulais simplement rappeler que, si dans les années 50, 60, 70 effectivement une certaine verticalité avait été choisie dans les villes, il ne me semble pas que c'était uniquement dans les villes administrées par la gauche. Simplement il y avait à cette époque un besoin urgent de logements. Aujourd'hui, vous l'aurez remarqué sans doute et je parle là aussi au nom de Néolia, de la SAIEMB, d'Habitat 25, les productions des organismes bailleurs ne sont pas les plus décriées. Il y a vraiment des efforts en matière d'urbanisme, en matière de petit collectif, en matière d'exposition. On fait aussi de la maison en bande, on a diversifié au maximum donc attiser les peurs en quelque sorte en parlant d'hyperdensification, de «tout logement social», de verticalité, j'ai même entendu parler de densification des Montboucons, cela m'a tout de même fait réagir parce que je ne voyais pas vraiment de quoi vous voulez parler. Donc cette espèce de diabolisation qui aujourd'hui devient habituelle, je crois qu'il faut cesser de la poursuivre car simplement il y a des habitations à loyer modéré parce qu'il y a des habitants qui ont besoin de logements à loyer modéré et cela je crois que personne ne peut le contester. J'ai lu récemment dans la presse, c'étaient des propos qui vous étaient prêtés, qui étaient rapportés, que vous aviez rencontré à Planoise la misère intellectuelle. Ce sont des propos déjà qui m'avaient surpris. Alors je ne sais pas si vous avez voulu dire exactement intellectuelle mais je crois que la misère intellectuelle peut être rencontrée ailleurs qu'à Planoise il me semble, parce que quand vous avez parlé tout à l'heure de ces locataires qui finalement ne rapportent rien en tant que payeurs d'impôts et qui, on le sous-entend, coûtent beaucoup, je trouve là aussi qu'il y a un ton à l'égard de ces habitants qui n'est pas le ton qui devrait être celui d'une Députée de la République.

Dernier point, vous avez parlé à un moment de la fermeture des grandes industries. Vous viendrait-il à l'idée, si l'on considère qu'à Sochaux - Montbéliard les usines Peugeot depuis une quinzaine d'années sont passées de 40 000 à 15 000 salariés, de reprocher cet état de fait à Louis SOUVET ?

M. LE MAIRE : C'est une bonne remarque, je la réutiliserai parce qu'effectivement c'est très juste.

Mme Annie MENETRIER : Très rapidement je voudrais tout d'abord souligner le travail important qui a été effectué, cela a été dit, concernant ce dossier important pour notre ville, le PLU et donc remercier les services et les élus mais notamment l'Adjoint à l'Urbanisme. Je veux également dire que ce PLU a été travaillé dans la concertation non pas pour répondre à des attentes personnelles ou individualistes mais pour répondre à l'intérêt général de notre ville. Cela nous semble la bonne démarche pour construire la

ville de demain pour les 20 prochaines années qui, on le sait, a besoin de se développer avec des familles, des enfants, des jeunes couples, des étudiants mais aussi des retraités. Je veux mettre l'accent ce soir sur deux points du PLU et je serai assez rapide, qui nous semblent capitaux pour l'avenir. Le premier point, et c'est un véritable défi que la Ville doit relever, est de répondre aux besoins de la population par une offre diversifiée du logement et comme le mentionne le PLU en agissant sur deux leviers, le premier assurer de manière volontariste la mixité sociale contrairement à ce que certains disent dans tous les quartiers en développant des logements publics là où il y en a peu notamment en imposant le minimum de 20 % prévus par la loi SRU, je le rappelle c'est la loi Gayssot, dans chaque commune dans les opérations nouvelles. Le second levier consiste comme le souligne le PADD à éviter le départ subi d'une partie de la population, notamment des jeunes couples qui souhaitent acquérir un bien, en organisant une offre foncière suffisante comme cela est envisagé d'ailleurs sur le secteur des Vaïtes. Le deuxième point du PLU que je voudrais souligner est tout aussi important pour nous, c'est la qualité et l'embellissement de l'habitat et du cadre de vie pour l'ensemble de la ville.

En fait, le PLU pose un principe que je résumerai comme cela : le droit au beau doit être pour tous les quartiers de la ville, pour toute la ville et pour tous les quartiers de la ville, le droit au beau, à la beauté pour tous les quartiers de la ville.

Je me limiterai simplement donc à ces deux aspects du PLU même si par ailleurs nous sommes fortement sensibles à d'autres pistes qui sont développées, que ce soit les questions environnementales parce que les communistes sont aussi très sensibles à ces questions ou encore aux déplacements mais j'en resterai là ce soir. Je vous remercie.

M. Éric ALAUZET : Juste deux petits éléments de réponse, un à Pascal BONNET qui tout à l'heure faisait porter aux Verts le ralentissement de la LNE. Ce serait peut-être vrai si dans le même temps on avait constaté que les autres dossiers routiers en particulier avaient avancé au train qui était prévu, ce qui n'est évidemment pas le cas puisque tous les dossiers routiers ici et partout en France d'ailleurs ont pris beaucoup de retard, ou alors il faut nous attribuer aussi les retards sur la vallée des Mercureaux, là au moins ce serait cohérent.

M. LE MAIRE : Par rapport à cela d'ailleurs, les crédits que nous avons été obligés de mettre sur les Mercureaux auraient été les bienvenus pour renforcer nos crédits TCSP par exemple. Pour l'Agglomération, les crédits pour les Mercureaux représentent environ 40 M€ et pour le TGV 13 M€, soit globalement 50 M€ que notre collectivité, simplement la nôtre, n'aurait pas déboursés il y a 15-20 ans. Je ne tire pas d'autres conclusions mais c'est la réalité des chiffres, 50 M€.

M. Éric ALAUZET : Le deuxième point, pour répondre à Michel JOSSE qui m'a interpellé au moins trois ou quatre fois, la question est anecdotique évidemment au point de vue du PLU, mais il l'a fait plusieurs fois et même en dehors de ce Conseil sur le rond-point d'entrée de la rue de Vesoul, pour lui annoncer qu'effectivement on pourra faire un certain nombre de choses. Si cela ne s'est pas encore fait c'est parce que cela pose problèmes ; ce rond-point est relativement petit en son centre, l'environnement autour de ce rond-point est relativement minéral et il y a des règles de l'art qui font qu'on n'a pas forcément envie de fleurir le centre sans faire de la végétalisation à l'extérieur du rond-point et puis il y a des problèmes de sécurité pour accéder à ce rond-point, donc ne t'attends pas à voir un massif de fleurs par exemple au milieu, ce sera quelque chose qui ne nécessitera pas d'entretien mais ce sera fait, voilà.

M. LE MAIRE : Tu auras été entendu, parce que tu y passes tous les matins en te rendant à ton travail, n'est-ce pas Michel ?

Mme Corinne TISSIER : C'était juste pour réagir aux propos de Jean ROSSELOT concernant le conseil de quartier Grette/Butte dont je suis la co-présidente, par rapport à ses positions concernant les cheminements piétonniers. Je crois que c'est un des conseils de quartiers qui a le plus travaillé sur ces

cheminements piétonniers, leur connaissance et leur valorisation, et la seule critique portait sur un cheminement qui a été supprimé, car n'étant pas considéré comme pertinent mais cela ne remet absolument pas en cause le reste. J'étais à cette réunion et les propos musclés ne concernaient pas les cheminements piétonniers, tu as mal écouté !

M. LE MAIRE : On reproche au Maire le fait qu'une boulangerie va s'ouvrir à Saint-Ferjeux, on me dit que ce n'est pas une boulangerie mais c'est une boutique ; sauf qu'on est heureusement d'ailleurs dans un pays de droit où, lorsqu'on ouvre une boulangerie de moins de 300 m², -qui nous a mis dans le pétrin comme tu dis- on ne demande pas l'autorisation au Maire. J'enverrai un communiqué sur cette question parce que je me fais régulièrement apostropher sur ce projet. On me demande pourquoi je laisse ouvrir une boulangerie alors qu'il y en a déjà 5 dans le quartier. Mais j'ai appris cette ouverture dans la presse.

Mme Françoise BRANGET : Je crois qu'on peut toujours faire tous les procès, Monsieur BAUD et puis jouer toujours sur la caricature mais vouloir le meilleur pour ses concitoyens, je ne vois pas ce que cela a de répréhensible. Franchement, qui souhaite avoir des habitants qui ne soient pas en capacité de payer la taxe d'habitation, ce n'est pas moi. Au contraire j'aimerais bien qu'ils soient en capacité de le faire et nous aimerions que le niveau de vie des habitants de Besançon soit le meilleur possible.

M. LE MAIRE : La TVA sociale va y aider certainement.

Mme Françoise BRANGET : Je n'ai pas fait de critique également à l'endroit des organismes logeurs. La critique va à la densification excessive parce que la loi SRU exige une meilleure maîtrise de l'espace c'est vrai, mais ne vous donne pas le coefficient des sols à appliquer. Je pense et nous sommes un bon nombre à le penser, que le coefficient à 0,50 va entraîner une qualité de vie qui va aller en diminuant plutôt qu'en augmentant. Je ne pense pas que les habitants de cette ville vont y trouver leur compte et ils le manifestent largement. Ce que j'aimerais à Besançon, c'est qu'on fasse un peu plus de place à la culture de l'esthétisme parce qu'Annie MENETRIER l'a soulevé : j'aimerais avoir un beau quartier, mais des beaux quartiers nous les souhaitons pour tous et pour la vie de tous les jours, cela entre en compte dans notre qualité de vie. La pollution visuelle est détestable surtout quand on veut valoriser la ville et quand on veut la valoriser au travers justement de ce qui sera demain peut-être notre économie touristique, le réseau Vauban. Et ce que je souhaite c'est qu'on mette en œuvre tous les moyens pour conserver le patrimoine tel qu'il est et non pas en le défigurant, c'est cela que je voulais dire et je ne pense pas qu'aucun des concitoyens présents ou absents n'est pas d'accord avec moi. Voilà ce que je souhaitais apporter comme réflexion.

M. LE MAIRE : Il y a déjà une émission la France défigurée, maintenant ça va être Besançon défigurée !

M. Jean ROSSELOT : Un petit exemple concret : on parlait de Saint-Ferjeux, la France défigurée quand vous laissez faire, par exemple 4 rue Ribot pour être précis, dans les jardins ces petites maisons qui ont quand même de l'allure, qui sont toutes alignées avec des toits pentus et tout, des jardins, quand vous laissez faire de véritables blockhaus dans un bout de jardin devant le Ferréol, il faut voir l'allure que cela a. Là vous dévalorisez, l'esthétique elle est belle ! J'ai toujours dit que la truelle faisait le contraire que ce que dit le stylo et ce que vous dites vous de manière si suave, on croirait même que c'est la cinquième colonne quand vous parlez toujours de la cinquième façade. Franchement quand on voit la réussite de l'ensemble Mouillère, le collège Lumière, des cubes alors que nous avons un urbanisme d'extrême qualité issu de cette période mémorable du XVIII^{ème} Siècle avec des toits calepinés qui rappellent notre origine bourguignonne mais c'est franchement à pleurer. Je ne serais pas fier d'avoir été le Maire du septennat Vauban mais qui a laissé la ville s'enlaidir encore un peu plus qu'elle ne l'est depuis 30 ans parce qu'il n'y a eu aucune pensée, aucune réflexion, comme le dirait si bien Annie MENETRIER en matière d'esthétique.

Je voudrais faire litière de cet argument qui consiste à dire : oui, vous tirez dans le dos de la Ville de Besançon. Etre élu, c'est être responsable, être élu et responsable c'est vouloir le progrès, vouloir le progrès c'est comparer, c'est même aujourd'hui une des méthodes recommandées dans les colloques de haute technologie et ça prend même un nom si je ne me trompe, «le benchmarking», aller chercher les expériences là où elles sont les meilleures. D'ailleurs c'est ce que vous faites, pas toujours avec beaucoup de discernement. Les correspondants de nuit à Dijon on prend, les vélos à Lyon on prend, sauf que les vélos à Lyon s'inscrivent dans une logique de transport en commun qui n'est pas du tout malheureusement celle de Besançon. Mais maintenant j'interroge Jean-Claude ROY, je lui demande comment il peut se sentir satisfait et M. le Maire aussi, en tant que responsables des déplacements, comment ils peuvent se sentir satisfaits de ne pas vouloir regarder les choses en face et de ne pas déjà faire du PLU un instrument des transports en commun. Et l'inverse est vrai aussi, comment il peut ne pas accepter l'idée qu'il faudra bien en venir dans cette ville de 125 000 habitants où la route de Gray est horriblement chargée, la route de Vesoul également, enfin bref, comment vous pouvez nous faire des beaux programmes et des beaux plans en faisant l'impasse totale, même pas en pointillés, sur la nécessité de ce que toutes les grandes villes font aujourd'hui. Je trouve que franchement c'est léger, ce n'est pas sérieux, c'est inachevé comme je le disais tout à l'heure. On parlait de Montbéliard, c'est sûr ce n'est pas la faute de SOUVET mais au moins il y a une réponse. Les équipements sportifs, il faut aller voir...

M. LE MAIRE : Alors allons-y justement !

M. Jean ROSSELOT : Qu'est-ce qui vous fait rire, Bonal et le Palais des Sports vous trouvez que ce n'est pas bien ? Je voudrais bien qu'on ait un Palais des Sports comme ils en ont fait un d'agglomération et au moins visible celui-là.

M. LE MAIRE : Qui aura-t-il dedans ?

M. Jean ROSSELOT : Ils ont fait autre chose que de copier avec un festival de musique de rues, ils ont inventé le réveillon des boulons. Cela a fait venir des gens du monde entier, ça fait 30 ans qu'à Besançon on n'invente rien. Dans le domaine scientifique, appropriez-vous l'Université, le peu d'université qu'ils avaient ils se le sont appropriés en lançant le numérique. On a 43 laboratoires on n'est pas capable de s'approprier ces laboratoires. L'environnement, regardez les plans d'eau d'Allenjoie -je crois que c'est comme cela que ça s'appelle- là il y a quelque chose de précis. Alors franchement ce n'est pas pour vous faire de la peine qu'on vous dit cela (rires)...

M. LE MAIRE : Mais tu ne me fais même plus de peine ; amicalement, je suis triste, mais triste pour toi.

M. Jean ROSSELOT : C'est pour vous réveiller un peu. Pour revenir à l'esthétique, j'ai oublié une brochure qu'un groupe national m'a fait parvenir qui vante ses produits dans toute la France, il y a une vingtaine de villes. Toutes les villes ont des immeubles en image esthétique à toit pentu, etc. quand on arrive à la page Besançon on voit du cube, c'est extraordinaire, je ne l'ai pas prise c'est dommage mais je vous la ferai passer, du cube et du rectangle.

Les fameux 20 % dont vous nous rebattez les oreilles, bien sûr qu'on est pour du logement social mais je ne suis pas sûr que vous n'alliez pas à l'encontre de l'objectif même que vous poursuivez parce que ces 20 % finalement c'est un impôt déguisé pour l'aménageur qui va être obligé de restreindre ses finances et de nous sortir du cube. Et puis c'est aussi la mise à la charge du voisin parce que de toute façon, vous le mettez sur l'aménageur mais prenez vos responsabilités, ayez une véritable politique d'équipement, de logement public plutôt que de mettre toujours plus sur l'aménageur. L'aménageur qui n'en peut plus et nous fait des hérésies que vous bénissez comme celle qui est en train de se faire à la place des bâtiments Hugenschmidt. Voilà votre politique qui nous emmène on ne sait où mais

certainement dans le mur à tous égards, de l'attractivité, de la qualité de vie et du rayonnement de Besançon.

M. LE MAIRE : Pour vous on est toujours en retard bien sûr. Mais voyez ce que titre Les Échos : « quand la France réussit, Besançon toujours une utopie d'avance ». C'est une réponse parmi d'autres, cela dit stop là-dessus. De toute façon vous nous parlez du stationnement, je lis avec prudence : « Franche-Comté : sur la majorité des points étudiés entre autres le stationnement, les Franc-Comtois ont bien de la chance ». Monsieur ROSSELOT vous n'avez plus la parole, vous avez déjà largement parlé, je passe la parole à Michel LOYAT et je vous ferai une réponse un peu globale mais qui sera rapide parce que je crois que tout le monde a compris quelle était votre stratégie ce soir. La campagne des municipales a démarré. Quoi que nous fassions, quoi que nous disions ce sera nul, c'est de l'immobilisme, cela manque d'ambition, de vision, de clarté, nous n'avons jamais rien fait, on le sait, vous nous le dites mais cela présente un avantage, au moins comme ça nous serons mieux préparés et on apportera des réponses argumentées. On connaît vos thèmes de campagne, d'ailleurs il n'y a qu'à lire la presse, vous avez déjà tous vos thèmes de campagne. Cela sera d'ailleurs très très facile à vous répondre et puis vous savez, pour moi la meilleure réponse à tout ce que vous dites, quelqu'un l'a dit je crois que c'est Denis BAUD, est dans ce que nous disent les Bisontins et les Bisontines que nous recevons chaque année, d'ailleurs vous y êtes invité et vous y venez, ce qui est bien normal. C'est un avis quasi général des personnes qui disent « que la ville a changé, que cette ville bouge, qu'on y est bien ». Alors je vous le redis quand même encore une fois mon cher Jean ROSSELOT, arrêtez d'avoir toujours le même discours. Votre argumentaire, votre début d'intervention et vous Madame BRANGET votre conclusion, je pourrais les écrire, c'est toujours la même construction, c'est géométrique, c'est arithmétique, ce sont des copiés collés à chaque fois. Changez !

Quand vous me parlez de Neuilly, j'y suis allé à Neuilly, j'ai même vu où habitait le Ministre de l'Intérieur de l'époque. C'était facile car il y avait devant la porte à peu près autant de policiers que ceux qu'on nous a retirés à Besançon, une quarantaine. Je suis allé dans une grande avenue, j'ai vu la police et j'ai dit au collaborateur qui m'accompagnait : « tu vois, on sait au moins où sont passés les policiers de Besançon, ils sont à Neuilly ». Voulez-vous que je vous raconte quelque chose qui est vrai (rires) ? J'étais dans ma voiture et je téléphonais, un policier est venu, a frappé à la vitre et m'a demandé si j'étais de la maison », il a cru que j'étais un flic qui téléphonait dans la voiture (rires). Je vous assure que c'est vrai, il m'a dit « vous êtes de la maison ». Je lui ai répondu : « bien sûr, je viens compter les policiers qui nous manquent ».

M. Michel LOYAT : J'avais eu le sentiment d'être long dans la présentation mais en fait, finalement j'ai été presque rapide. Je ne vais pas reprendre point par point, quelques thèmes quand même. Premier thème, c'est un mot qui a été beaucoup repris : hyperdensification. C'est un mot qui peut faire le titre d'un journal, il est facile à retenir et là je dois dire que j'admire, ce n'est pas toujours le cas, mais j'admire la musique pédagogique de Mme BRANGET, musique pédagogique qui repose finalement sur un des principes basiques de la pédagogie, la répétition : hyperdensification, hyperdensification, hyperdensification. Sur des formules simples à comprendre, qui peuvent accrocher : « votre PLU c'est celui du tout immeuble », « vous excluez le pavillon », « votre PLU et votre politique, c'est le tout social ». Ce qui était peut-être un peu moins facile à comprendre c'était l'histoire du social par le haut, c'était un petit peu plus complexe.

M. LE MAIRE : Elle réexpliquera une autre fois.

M. Michel LOYAT : Vous avez utilisé aussi d'autres formules mais qui passent très bien parce qu'elles génèrent l'inquiétude : emplacement réservé égal expropriation, boum ! Voilà on met des emplacements réservés, tout de suite effectivement partout il va y avoir des expropriations, des menaces, on va « piquer » les terrains, etc., les jardins sont menacés par le PLU, pratiquement tout va se transformer en immeuble, tout va se transformer en logement social. Alors pédagogie oui d'une certaine façon mais au

fond vous avez combiné la super démagogie avec la glorification de l'hyper individualisme et je suis assez sobre en général dans mes propos mais là en vous écoutant, j'avais quand même envie de vous dire de manière nette ce que je pense. Hyper individualisme par exemple quand vous dites «avec des nouvelles constructions entraînent des personnes avec des voitures avec des problèmes de circulation», là encore effectivement c'est facile à développer une telle idée et c'est ce qui explique d'ailleurs qu'il y ait de plus en plus de montée de mobilisation, une nouvelle construction, avec 40 logements on dit ce sont 80 voitures, etc. des problèmes de circulation de partout. J'ai envie de dire que ce PLU n'a rien à voir avec l'hyperdensification. Et alors là c'est remarquable, vous répétez à plusieurs reprises, vous l'avez dit dans votre deuxième intervention, on passe de 0,3 pour le coefficient d'occupation des sols à 0,5. coefficient d'occupation des sols de 0,5 : remarquable comme hyperdensification ! 0,5 correspond aux zones justement dites peu denses dans le centre-ville, je parle du centre ancien, je ne parle pas de celui qui a été fait par M. FOUSSERET ou par M. SCHWINT, etc., parce que l'essentiel des immeubles de la Boucle sont plus anciens et dans ce centre ancien le COS dépasse largement 1 sans parler d'autres quartiers. A Paris cela doit être du 8 ou 9 ; 0,5 correspond à une partie de Bregille, à une partie de Velotte, etc.

M. LE MAIRE : C'est hyperdensifié !

M. Michel LOYAT : Alors effectivement dans la zone Up on est passé de 0,2 à 0,3 bref, on pourrait presque nous reprocher d'être à peine dans la loi SRU. Si on l'est quand même c'est parce qu'il n'y a pas que ces zones-là. Très franchement si on n'avait que ces zones-là, je pense que les commissaires enquêteurs n'auraient pas pu dire que c'est tout à fait conforme à la loi SRU, ils auraient dû nous dire que nous faisons de l'étalement urbain sur Besançon. Donc là on ne pratique pas l'hyperdensification, on a de nouvelles règles notamment dans la zone Ub qui vont dans le sens d'un ordonnancement, tout le contraire de ce que vous avez indiqué. Cela le Maire l'a exprimé à plusieurs reprises, il ne voulait pas justement que l'on recommence ce qui a pu se faire à Villarceau, etc. c'était d'une autre époque. Je ne dis pas que cela sera totalement réussi et il faudra certainement procéder à des modifications, il y a des choses qui ne correspondront pas complètement mais en tout cas c'est notre objectif.

Pour le secteur des Montboucons, que dit la Commission d'Enquête ? Elle note que le règlement et le zonage sont tout à fait conformes à la loi SRU. Elle nous invite néanmoins à être vigilant parce qu'il y a là une colline, des espaces boisés, etc. et à revoir éventuellement des zones AUd. Mais sur les Montboucons quel a été notre choix ? Cela n'a pas du tout été d'exclure les zones Up, regardez le zonage, il y a des zones d'aménagement d'ensemble pavillonnaire et il y des zones dites AUd, aménagement d'ensemble faible densité, alors là effectivement on doit trouver le coefficient de 0,5, c'est une faible densité. Nous ne voulons pas effectivement, alors vous pouvez être en désaccord avec nous, nous ne voulons pas sur les Montboucons comme sur d'autres secteurs des zones uniformément pavillonnaires, ça c'est clair, nous voulons davantage de diversité. Nous ne sommes pas pour le zéro logement social dans certains quartiers et le tout logement social dans d'autres quartiers, là aussi nous sommes clairs et pour être clairs aussi, nous écoutons les habitants, nous ne partageons pas forcément le point de vue de chaque habitant. J'ai le rapport de la Commission d'Enquête dans lequel vous pouvez lire ce qui est écrit par une association. Nous ne partageons pas tout ce qui est écrit, par exemple lorsqu'il est dit «qu'on ne pourra pas nous empêcher nous, habitants des Montboucons, de penser que statistiquement ces nouveaux accédants sur le quartier seront beaucoup moins caractérisés par un projet de pérennité résidentielle», tout cela justement parce que ce n'est pas le cadre pavillonnaire traditionnel, le cadre pavillonnaire d'il y a 20 ans ou d'il y a 30 ans où la parcelle n'était pas de 10 ares mais de 50. Ce temps est révolu et nous ne sommes pas pour une urbanisation d'un autre âge et nous sommes certainement aussi pour une autre conception sociale aux Montboucons. Pour autant, nous tenons compte des caractéristiques paysagères et ça nous le faisons dans les orientations d'aménagement. Ce PLU ne fait pas le choix de l'hyperdensification mais il ne fait pas le choix de l'étalement urbain. Il veut au contraire répondre aux défis de l'étalement urbain, cela fait partie des lignes de force ; répondre aux défis de l'étalement urbain c'est effectivement proposer des constructions dans le cadre d'un renouvellement urbain de qualité, d'une extension urbaine maîtrisée. Et là, je comprends complètement les inquiétudes de Benoît

CYPRIANI qui nécessitent réponse. Par rapport à cette extension, elle est maîtrisée mais je comprends son interrogation sur deux zones. Première zone, la zone Echenoz à Velotte, c'est une petite zone qui est juste au-dessus de l'école. Il peut effectivement y avoir un impact paysager fort, donc là il faut faire preuve d'une très grande vigilance. Pourquoi avons-nous maintenu la constructibilité ? C'est une constructibilité qui existait depuis une trentaine d'années mais ce n'est pas la seule raison. Il y en a une deuxième : parmi les éléments forts de la contribution de très grande qualité du conseil de quartier de Velotte, il y avait un leitmotiv, «ce quartier vieillit, l'école peut être sinon menacée en tout cas perd des effectifs. Donc ce que nous souhaitons, et là je dirais que nous étions très loin de l'hyperindividualisme, c'est qu'il y ait davantage d'habitants, de logements, qu'il y ait une population plus diversifiée notamment avec de l'accession, du locatif et y compris du locatif social». J'avoue que j'admire d'ailleurs cette prise de position d'habitants. C'est plus facile pour des élus de dire cela surtout dans certains cas qu'à des habitants alors que cela gêne forcément des riverains. Et dans ce cadre-là, parce qu'après il faut donner une réponse, nous avons ouvert à l'habitat une partie de la pointe de Casamène, nous avons confirmé effectivement ce choix sur cette zone-là. Deuxième zone, c'est la zone de 2 hectares sur la route de Bonnay ; dans le cadre du PLU que nous avons arrêté, c'était effectivement une zone naturelle, nous ne l'avions pas proposée en zone constructible et comme c'est le cas dans une enquête publique, des demandes se manifestent. La demande s'est manifestée de la part du propriétaire ou des propriétaires, je ne sais plus, demandant la constructibilité. La Commission d'Enquête estimant que c'était constructible autour, nous a invités à rendre constructible cette zone, ce que nous faisons. C'était le premier thème.

Deuxième thème : responsabilité face aux emplacements réservés. J'en ai parlé dans la présentation mais là la rue Arago et puisque cela a été évoqué dans la presse récemment, je voudrais que l'on s'y arrête. Je comprends d'ailleurs la réaction «pourquoi un emplacement réservé aussi large» ? On n'a pas besoin d'une rue par exemple de 12 m parce qu'après c'est...». Eh bien paradoxalement, et je conçois bien qu'il s'agit d'un paradoxe, la largeur de cette emprise est utile pour réaliser ultérieurement un aménagement de qualité paysagère. Je m'explique : si vous avez un emplacement qui fait 6 ou 8 m, vous allez être obligé de faire soit un mur soit un talus très abrupt. Avec une emprise foncière, je dis bien emprise foncière et non bitumage, une emprise foncière de 12 m, cela donne la possibilité d'avoir quelque chose de beaucoup plus doux donc la chaussée ne sera pas plus grande que si on avait 8 m. En revanche la réalisation de l'aménagement, elle, pourra prendre en compte le relief et le côté paysager. Mais là effectivement cela demande quelques explications et il est beaucoup plus facile de mobiliser par rapport à des emplacements réservés faisant la menace d'expropriation, etc. que d'expliquer finalement ce que permet l'emplacement réservé en terme de projet.

De même sur les voies nouvelles, Jean ROSSELOT disait «qu'on a un peu oublié le TCSP. Nous ne l'avons pas oublié, l'emplacement réservé qui existe également dans le secteur des Vaïtes, c'est évidemment en lien avec le TCSP qui va venir et là il y a une cohérence entre les deux. Autre élément concernant les emplacements réservés : Jean ROSSELOT disait que finalement on a une politique qui délaisse les quartiers périphériques, qu'il y a des espaces verts dans le centre-ville mais peu dans les quartiers périphériques. Je ne reviendrai pas sur ce qui est fait dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain, parlons des emplacements réservés. Nous avons montré tout à l'heure un emplacement réservé à Saint-Claude, nous avons montré plusieurs exemples d'emplacements réservés pour des espaces verts. Nous en avons prévu un effectivement à l'intersection de la rue Blum et de la rue Clerc. La Commission d'Enquête écoutant le propriétaire a estimé qu'il y avait effectivement des parcs à proximité, a jugé que c'était excessif comme contrainte, donc là nous entendons cet argument. En plus c'est une réserve mais naturellement si Jean ROSSELOT veut préparer un amendement et faire voter le maintien de cet emplacement réservé qui va à l'encontre d'une réserve, c'est une possibilité. Concernant d'autres emplacements réservés, j'ai parlé de la liaison Nord-Est tout à l'heure. Nous aurions aimé prendre nos responsabilités sur cette liaison. L'étude qui avait été lancée visait bien à aboutir à ce qu'il y ait un tracé retenu, un maître d'ouvrage, et là le Maire a rappelé que le maître d'ouvrage de l'étude était l'État qui, ensuite, a indiqué qu'il ne serait pas maître d'ouvrage, et nous aurions pu alors mettre cet emplacement réservé dans le PLU. Ce n'est pas le cas ; il n'y a pas de maître d'ouvrage, il n'y a plus de fuseau

d'études puisqu'il est caduc, celui-ci datait de 1995, un fuseau d'études a une durée de 10 ans, ensuite il tombe complètement. Donc aujourd'hui il y a une étude qui n'a pas abouti, un maître d'ouvrage qui n'est pas déclaré, une volonté d'avancer de la part de la Ville et de la Communauté d'Agglomération affichée dans le PADD, qui est affichée dans le rapport de présentation. Ce qui est fait sur le boulevard Nord montre d'ailleurs cette volonté. D'ailleurs j'ai bien entendu ce qui a été dit notamment sur le caractère obsolète de cette annexe, c'est vrai que ce n'est pas très carré...

M. LE MAIRE : Ça pourrait éventuellement même juridiquement poser problème au niveau du ...

M. Michel LOYAT : Après avoir pris contact avec notre avocat, puisque ce n'est pas un fuseau d'études, puisque c'est complètement obsolète, nous proposons la suppression de cette annexe sachant qu'à la fois dans le PADD, dans le rapport de présentation, la volonté de réaliser est totalement affirmée.

Dernier point concernant les entrées de ville parce que là encore il y a quand même de la caricature. Il y aurait un urbanisme de gauche avec des entrées de ville négligées, là c'est remarquable, on peut vite voir comme cela où sont les villes de droite ou les villes de gauche, il suffit de voir les entrées de ville. J'ai tendance à penser que malheureusement elles se ressemblent...

M. LE MAIRE : A Besançon, on serait plutôt classé ville de droite.

M. Michel LOYAT : Peut-être. Plus sérieusement, est-ce que le PLU ne fait rien par rapport à cela ? Je vous conseille de lire les orientations concernant la zone, enfin je dis la zone puisque c'est le terme qu'on utilise, pour les portes de Vesoul, le caractère entrée de ville est réaffirmé. Et puis j'en viens au port fluvial et aux Prés de Vaux parce que c'est aussi une entrée de ville. J'ai le souvenir de débats ici même où il y avait une impatience par rapport au port fluvial, une impatience mais je crois que dans certains moments je crois que par rapport à certains projets, la vraie ambition va aussi avec la maturation. Je n'estime pas pour ma part que c'est avoir beaucoup d'ambition que de considérer que le port fluvial était le site idéal pour un parking d'entrée de ville. Je préfère un port fluvial avec un projet qui va être remarquable, avec le FRAC, avec le CNR, là effectivement le port fluvial est remarquable, alors il fallait une certaine maturation, y compris la décision du Conseil Régional de donner tout son éclat à ce site et de ramener, parce qu'il faut le rappeler quand même, le FRAC qui était à Dole, à Besançon la capitale régionale.

Concernant les Prés de Vaux, là aussi nous sommes tous impatients. Nous avons je l'espère tous de l'ambition. Alors je note quand même une contradiction entre l'impatience de Jean ROSSELOT qui a tendance à oublier les contraintes qui dit par exemple que nous aurions pu exproprier Physenti, eh bien non on ne pouvait pas exproprier Physenti...

M. LE MAIRE : Je vais en dire un mot Michel.

M. Michel LOYAT : Car il fallait une Déclaration d'Utilité Publique, etc., et d'un autre côté les propos de Mme BRANGET qui s'appuie sur des choses fausses, des contraintes du PPRI, pour empêcher la reconquête du site. Vous dites qu'on ne peut pas construire ? Eh bien regardons de près. Avec la contre-expertise qui a été faite, avec la lutte menée par le Maire, par les services mais vraiment pied à pied, effectivement là il y a eu un peu de bagarre avec l'État, regardez le zonage dans la carte d'aléas...

M. LE MAIRE : Et je n'ai pas été beaucoup aidé.

M. Michel LOYAT : C'est en zone jaune qui permet, alors selon effectivement des prescriptions et des contraintes, des reconstructions. Donc c'était important ; ce combat a d'ailleurs entraîné un peu de retard par rapport au PLU mais cela en valait la peine. Et je termine en répondant à Madame WEINMAN dont je partage d'ailleurs un certain nombre de remarques. Vous avez dit que c'étaient des règles de marbre, alors c'est juste et c'est faux, c'est-à-dire que le PLU effectivement ne peut pas être modifié fort

heureusement, enfin révisé en tout cas facilement, et là c'est certainement un PLU pour une quinzaine d'années. En même temps, c'est fort heureusement un document vivant, il peut y avoir des modifications dès l'instant que cela ne remet pas en cause le PADD, dès l'instant que ce que l'on appelle l'économie générale du document n'est pas remise en cause. Fort heureusement ce n'est quand même pas complètement gravé dans le marbre parce qu'on sera certainement amené à faire des adaptations mais qui doivent rester des adaptations.

M. LE MAIRE : Il y aura donc un amendement que je vous proposerai. Auparavant je voudrais quand même vous dire que je suis vraiment un peu, j'ai déjà dit tout à l'heure mais je le redis, un peu déçu par ce que j'ai entendu ; que de mots, que de critiques stériles mais peu de propositions constructives, quelques-unes toutefois de membres de la minorité, qui seront certainement prises en compte.

Je relève, comme Michel LOYAT, le côté contradictoire de ce que dit Jean ROSSELOT qui dit que nous allons urbaniser des secteurs que nous aurions dû laisser verts et pour d'autres que nous rendons à l'urbanisation, il dit exactement le contraire. Il a par exemple une position pour les Tilleroyes et une position complètement inverse à Saint-Claude. Si vous en avez parlé, bien sûr que si ! Mais la méthode de Jean ROSSELOT et de Françoise BRANGET est très claire, ils sont en pré-campagne municipale, ils vont dans toutes les réunions de quartier. -Monsieur ROSSELOT, Madame BRANGET, vous n'avez plus la parole. Vous avez l'habitude de toujours vouloir intervenir n'importe comment, vous n'avez plus la parole c'est moi qui préside-. Vous avez dit un certain nombre de choses qui sont scandaleuses. Votre méthode est claire, on me l'avait dit, vous allez dans tous les conseils de quartiers, vous notez l'ensemble des critiques, vous les collationnez pour en faire une politique. Une politique Monsieur ROSSELOT, une politique Madame BRANGET, c'est d'écouter ce qui se dit dans les conseils de quartiers, c'est de transformer les choses comme nous l'avons fait à Battant, à la Butte, à Saint-Claude, à Planoise, c'est cela une politique, ce n'est pas d'accumuler les mécontentements et de penser que cette démagogie-là vous fera un jour élire. Parce qu'en fait c'est cela que vous voulez faire et quand vous attaquez mes prédécesseurs Jean MINJOZ et Robert SCHWINT, je vais vous dire, Madame BRANGET moi je suis très fier de dire que Jean MINJOZ a été un de mes maîtres, oui je suis très fier d'être un descendant politique de Jean MINJOZ et je suis très fier aussi d'être un descendant politique de Robert SCHWINT, parce que vous savez il n'y a pas de catastrophe urbanistique à Besançon comme vous le dites, -Monsieur ROSSELOT, est-ce que vous pouvez s'il vous plaît avoir le minimum de correction, vous êtes intervenu deux fois, vous pendant 50 minutes, Mme BRANGET pendant une heure, c'est-à-dire 4 ou 5 fois plus que le Maire et vous continuez à m'interrompre, vous demandez le respect, commencez par donner l'exemple-. La quasi-totalité des associations patrimoniales de cette ville disent qu'au contraire nous avons fait du bon travail. Lorsque nous recevons ici de la France entière des représentants de médias, d'associations, des colloques, ce qui a été encore le cas récemment, chacun publiquement dit combien cette ville est belle, combien cette ville a été transformée.

M. MESSMER, Académicien, que nous avons reçu il y a quelque temps à la Citadelle m'a écrit pour me dire merci. Il est vieux, il ne sait plus ce qu'il dit, c'est ça que vous voulez dire ? (rires). Moi je dis simplement Monsieur ROSSELOT que votre attitude systématique et celle de Mme BRANGET, est une attitude qui est politique. Nicole WEINMAN a fait une critique du PLU, elle est meilleure que vous, même Pascal BONNET ce soir a fait des bonnes critiques, absolument. Ça vous ennuie mais c'est la vérité, mais ce n'est pas le même groupe que vous. Monsieur ROSSELOT, Madame BRANGET vous n'avez pas fait une critique urbanistique, vous avez fait une critique politique. Les termes que vous avez employés qui ne sont pas de vous, je les ai entendus au niveau national, mais vous les répétez c'est normal, ces termes-là sont des termes politiques.

Quand vous avez eu le culot de dire, et c'est proprement scandaleux, qu'il y avait trop de logement social, je vous redis une fois de plus, je ne supporte pas cela car il y a ici dans cette assemblée des gens qui habitent dans ce que vous appelez du logement social, c'est-à-dire du logement public, c'est-à-dire du logement HLM. Oui vous avez dit madame qu'il y en avait trop, tout le monde l'a entendu dans cette ville.

Vous avez même eu le culot de dire qu'il y avait trop de gens modestes dans la Boucle qui ne payaient pas d'impôts, vous l'élue, justement élue de la République, avez le culot de le dire. Je trouve de tels propos carrément scandaleux et je ne peux pas les accepter.

Quand vous m'avez accusé d'immobilisme sur la LNE, je vous ai démontré, je ne reviens pas là-dessus, Michel l'a redit, que c'était totalement faux. Quand vous parlez du port fluvial et des Prés de Vaux, là aussi la ficelle est grossière. Il eût été beaucoup plus facile d'attaquer les municipales avec une friche aux Prés de Vaux où on n'aurait rien fait, que de les attaquer avec une SMAC qui va satisfaire 20 000 étudiants à Besançon, c'est sûr. Concernant le port fluvial, il aurait été plus facile de faire comme disait M. ROSSELOT ici un parking pour y mettre des voitures. Oui vous confirmez ? Vous voulez en faire un grand parking. Et bien demain en tant que Président de l'Agglomération, Maire de Besançon et Raymond FORNI en tant que Président du Conseil Régional, nous allons présenter un très grand projet, un projet que l'on verra certainement en première page de tous les bouquins d'architecture, un vrai projet pour Besançon ; nous allons en faire une cité des arts et de la culture dont nous serons fiers. Et vous me reprochez de manquer d'ambition ? Le manque d'ambition c'est vous qui en faites preuve parce que nous avons d'autres ambitions que de faire au port fluvial un parking. Je pourrais dire encore beaucoup beaucoup de choses mais je m'arrêterai là. Vous nous reprochez de ne pas avoir exproprié plus rapidement la Rhodia ; vous savez très bien que l'expropriation avait été lancée en 2003-2004, qu'il y avait même un projet d'ensemble et qu'un architecte avait été choisi, mais, et vous le savez très bien Monsieur ROSSELOT, tout cela a été arrêté non pas par l'inaction du Maire mais par un plan de prévention des risques d'inondation qui nous a retardé de deux ans et qui nous a conduit à tout revoir. Et aujourd'hui, alors même que ce plan n'est pas encore approuvé, nous reprenons le risque déjà de redémarrer mais si nous allons trop vite vous allez encore nous le reprocher. Selon comme cela vous arrange on va ou trop vite ou pas assez vite. Donc ce n'est pas acceptable. Quand par ailleurs vous dites toujours en dénigrant la ville que cette ville est une ville de béton, j'ai noté votre propos Madame BRANGET, du béton partout, eh bien avec le PLU, la zone naturelle, hors Chailluz, va augmenter de 43 hectares, 3,5 % de zones naturelles en plus. Chaque Bisontin, Madame BRANGET, dispose en moyenne de 200 m², c'est-à-dire 2 ares de surface verte et il y a à Besançon 510 hectares qui sont encore en zone agricole, c'est-à-dire 10 % de la surface de cette ville sont en zone agricole, ce qui en fait la grande ville du Doubs qui a proportionnellement le plus de surface agricole (il y a encore 22 exploitants à Besançon).

Alors c'est clair, vous avez dit que prochainement vous alliez faire campagne. Nous ne ferons pas la même campagne parce que si votre campagne Madame BRANGET c'est faire la somme de quelques mécontentements, ce n'est pas notre façon de faire. Pour nous ce qui compte simplement, tout simplement, c'est l'intérêt général et dans votre propos nulle part je n'ai entendu parler de l'intérêt général. Votre calcul est un calcul totalement politicien qui, je vous le dis, n'est pas du tout à la hauteur de l'enjeu et c'est un mauvais calcul, on vous l'a dit il y a 25 000 parcelles, il y a eu 450 remarques, ce qui représente moins de 2 % de remarques, 450 remarques sur 25 000 parcelles, cela signifie que globalement il y a quand même 98 % des gens qui sont satisfaits. Alors je vais me rassurer parce que vous n'allez, comme d'habitude, pas voter le PLU mais ce n'est pas grave, il sera voté, nous allons pouvoir continuer ensemble avec ceux qui le veulent, construire une ville qui soit une belle ville. Ma vision pour demain, c'est une ville qui préserve tout d'abord notre identité verte avec nos collines, notre rivière, des forêts partout, avec des espaces protégés, des espaces verts en augmentation. Je veux aussi une ville où, Madame BRANGET, chacun puisse trouver ici à Besançon un logement et contrairement à vous Madame BRANGET, je ne veux pas dresser les pauvres contre ceux qui le sont moins parce que je le redis, vos propos sont scandaleux. Je veux offrir un logement digne à chacun et je veux surtout une ville où tout le monde puisse continuer à vivre, que les jeunes familles, les familles modestes, puissent trouver un logement à Besançon et ne soient pas obligées d'aller bâtir à 25 ou 30 km. J'ai un ami qui a bâti à Châtillon-Guyotte, j'aurais mieux aimé qu'il construise à Besançon mais c'est dur d'y trouver du terrain. Je veux une ville où on puisse trouver des logements pour les personnes âgées qui en ont besoin, qui n'ont pas besoin d'aller habiter à des dizaines et des dizaines de kilomètres de Besançon, c'est cette ville-là que nous voulons. Et pour bâtir cette ville-là, il faut bien remettre quelques logements quelque part parce que vous ce que vous

défendez c'est l'hyperindividualisme. Il y aura encore dans cette ville des secteurs pavillonnaires mais il y aura aussi des maisons groupées.

Michel l'a très bien dit mais je le redis quand même c'est tellement gros, l'hyperdensification à 0,50 ; à Paris qui est quand même une ville où on peut vivre, le coefficient est de 7 - 8 - 9 - 10 ; la densification de 0,50 c'est la densification de Bregille, ou de Saint-Ferjeux comme ça tout le monde est content, c'est même davantage encore ? Alors tant mieux. Chacun voit combien ces quartiers sont denses. La différence avec vous, c'est que je veux une ville qui se développe Madame BRANGET, je veux une ville qui respire, je veux une ville qui soit une ville d'avenir et moi je fais des propositions et je décide. Vous, vous ne faites que critiquer, toujours critiquer et dénigrer et jamais proposer.

J'aurais beaucoup d'autres choses à dire mais le débat a assez duré. C'est dommage d'ailleurs que les débats ne soient pas retransmis, je finis par le regretter parce qu'ils montreraient quand on a parlé de faiblesse intellectuelle, que la faiblesse intellectuelle, elle n'est pas à Planoise. Oh ! le stalinisme, mais c'est idiot ce que vous dites Monsieur ROSSELOT, c'est idiot !

M. Michel LOYAT : Monsieur le Maire avant d'approuver massivement de manière stalinienne le PLU, ce que nous devons faire c'est d'une part, approuver des périmètres de protection après enquête publique qui font partie du PLU. Vous savez qu'il y a eu une enquête publique et qu'il n'y a pas eu d'observation contraire, c'est un avis favorable, vous l'avez donc dans le rapport. D'autre part avant de voter l'approbation, vous avez sur table un additif au PLU, le terme plus exact serait certainement erratum plutôt qu'additif. Effectivement ce sont quelques modifications modestes et essentiellement matérielles. Il y a à la fois un complément de lexique et surtout deux modifications concernant l'article N1 et l'article UD1, UP1. Je vous en donne lecture :

TITRE I - Dispositions générales : «Les dispositions du règlement sont modifiées pour intégrer la faculté de remise en état des installations soumises à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement en zone N et supprimer une erreur matérielle en zone Ud et Up.

TITRE II - Dispositions particulières aux zones N, A, AU et U : Article N 1 : Occupations et utilisations du sol interdites : Sont interdites les occupations et utilisations du sol suivantes : Les remblaiements et comblement des dolines ou de combes, **à l'exception de ceux rendus nécessaires au titre de la législation sur les installations classées (remise en état de carrière, ...)**. C'est cela qui manquait et qui a été rajouté.

Articles UD1 et UP1 : Occupations et utilisations du sol interdites : Sont interdites les occupations et utilisations du sol suivantes : Dans les zones indicées «i1» à «i4» au document graphique, soumises aux prescriptions des zones inondables, le changement de destination pour la destination logement ou qui augmente la vulnérabilité ; les nouvelles constructions quelle que soit leur destination, à l'exception des équipements publics, conçus pour être compatibles avec la crue et accompagnés, le cas échéant, d'aménagements réduisant la vulnérabilité, lorsque leur existence est liée à la présence de la rivière ou à sa mise en valeur. Ce sont les amendements soumis au vote.

Par ailleurs je l'avais évoqué tout à l'heure, je propose de supprimer l'annexe concernant la liaison Nord-Est puisque le fuseau d'études est caduc et dans la même logique, il faut supprimer une phrase dans le rapport de présentation qui faisait référence à cette annexe, je vous lis cette phrase : «le fuseau d'études intégré au POS à l'occasion de la révision du secteur Nord de 1995 est conservé en annexe du PLU, puisqu'on supprime l'annexe, il est proposé de supprimer cette phrase». Il faut faire voter les amendements un par un.

M. LE MAIRE : Propose les amendements un par un et on les fait voter.

M. Michel LOYAT : Premier amendement concernant l'occupation - Occupations et utilisations du sol interdites, article N1.

M. LE MAIRE : Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ? Je ne chicane pas, Monsieur ROSSELOT vous seriez le premier à me le reprocher après.

M. Michel LOYAT : Deuxième amendement concernant l'article UD1 et UP1 qui a été lu.

M. LE MAIRE : Quels sont ceux qui ne prennent pas part au vote ? Les mêmes. C'est adopté.

M. Michel LOYAT : Amendement suivant. Egalement le titre 1 - dispositions générales, cela n'a pas la même portée réglementaire, on rajoute des éléments dans le lexique.

M. LE MAIRE : Quels sont ceux qui ne prennent pas part au vote ? Les mêmes. Qui sont pour ? Les mêmes.

M. Michel LOYAT : Amendement suivant : proposition de supprimer l'annexe concernant la liaison Nord-Est et la phrase correspondante.

M. LE MAIRE : Quels sont ceux qui ne prennent pas part au vote ? Les mêmes. Qui sont pour ? Contre ? Abstentions ? C'est adopté.

Maintenant je reviens au vote du PLU. Quels sont donc ceux qui sont contre ? 8. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas. Le PLU est adopté à l'unanimité. Je vous remercie».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés le groupe UMP ayant voté contre (8), a décidé d'approuver le dossier de Plan Local d'Urbanisme amendé tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La délibération sera transmise à M. le Préfet, affichée en Mairie pendant un mois conformément aux dispositions de l'article L123-25 du code de l'urbanisme. Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

La délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

L'entrée en vigueur du PLU est conditionnée par sa transmission au Préfet et l'accomplissement des formalités de publicité précitées.

Le dossier de PLU sera mis à disposition du public en Mairie - Direction Urbanisme et Habitat et en Préfecture.

Récépissé préfectoral du 19 juillet 2007.